

och, now manzan

L'ACTION *nationale*

Éditorial

Les élections provinciales

Jacques Poisson

Nos universités sont-elles françaises ? — V

François-Albert Angers

La Conférence fédérale-provinciale de juillet

Paul-Émile Gingras

Les collèges classiques en très mauvaise situation

Bernard Du Berque

Pour une mystique professionnelle

CHRONIQUES

A — L'ÉCONOMIE par
Rodolphe Laplante

Grands ensembles ou maisons isolées

B — LES ÉVÉNEMENTS par
François-Albert Angers
Edmond Cinq-Mars

Changement de vie
Attention aux arguments à la Duplessis !
Investissons chez les nôtres
Chrétien et catholique sont-ils synonymes ?
Du Frère un Tel à la Soeur une Telle
Le préjugé du préjugé
Lettre aux Acadiens du Nouveau-Brunswick
MacLennan vs Saunders

C — LES LIVRES par
Jean Genest

Le "Contemporary Canada" de
Miriam Chapin

D — UN TÉMOIGNAGE par
Marcel De Corte

Retour en Europe

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

*Directeur Intérimaire : François-Albert Angers
Comité de Rédaction : Paul-Emile Gingras
Dominique Beaudin et Patrick Allen*

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, 1er vice-président; René Chaloult, 2e vice-président; Mario Dumesnil, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J.; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

Administration
C.P. 221, Station E
MONTRÉAL

Rédaction
8100, boul. Saint-Laurent
MONTRÉAL - DU. 7-2541

L'ABONNEMENT : \$5.00 par année
L'abonnement de soutien : \$10.00

Où trouver L'Action Nationale ?

- À MONTRÉAL :** Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
- À QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
1111, rue Saint-Jean
- À OTTAWA :** Librairie Dussault, 170, rue Rideau

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.



210 ouest, boul. Crémazie
(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

LABONTÉ, LANDES, GROULX et LABONTÉ

Notaires

3677, rue Adam
Montréal

LA. 6-5517

Edouard Lavoie

CL. 9-9911 président

ÉDOUARD LAVOIE Inc.

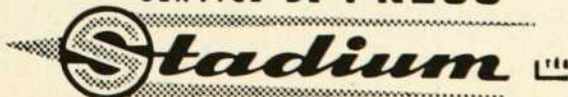
Entrepreneur général

Construction et réparation
commerciales, industrielles,
résidentielles

Vente de maisons

6556, rue Des Ormeaux
Ville d'Anjou

SERVICE DE PNEUS



Rechapage et Vulcanisation

Accumulateurs — Alignement de roues

Eugène Turcotte
Président et gérant

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
Sec.-Trés.

LES AMIS DE LA REVUE



BIJOUTERIE D'ORSAY Ltée

Importateur et tailleur
de diamants

Roger Journault, prés.

402 est, rue St-Zotique,
Montréal, CR. 9-4526

GABRIEL MILLER

Entrepreneur

Electricité et plomberie

2290, 1ère avenue, Québec

Tél. : LA. 9-3107

LA. 2-2161

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

Le chasseur sachant chasser...

Chaussures
pour toute la famille

Clinique du pied

MONTRÉAL

MARC DELORME

916 est, rue Mt-Royal
LA. 1-3083

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

Fondé 1914

Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS

Atelier mécanique de réparations
générales

Spécialités :

Manufacturiers de convoyeurs
à rouleaux, à courroies et à chaînes
Monte-charges

236-250, Rose de Lima, Montréal

WE. 1138

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourseur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos.

*Le plus grand atelier
du genre au Canada*

5940, rue Papineau
Montréal

Succ. 6270 Upper Lachine

BOURBONNAIS & PEPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
WHOLESALE HARDWARE

1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 6-4995

WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÛLEURS À L'HUILE
2031, rue Saint-Antoine
Montréal

Fromage Champlain Inc.

J.-D. Thibault, prop.

Exigez toujours les fromages
**BELMONT — CHAMPLAIN
PAVILLON**

et aussi le nouveau et fameux
"BELMONT SPREAD"

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Tél. 57-s-2

(Champlain), Qué.

ADAMS POTATO CHIPS

150, boul. des Laurentides

Pont-Viau

MO. 4-3548

HENRI L. BÉLANGER & CIE

Comptables agréés

3826, rue St-Hubert

VI. 4-3412

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz

Air chaud — eau chaude

3338, rue Bélair, Montréal 38

RA. 2-8741-8246

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Charles Vincent Montréal

1690, rue Gilford — LA. 6-3379

Charles-A. Grothé Cie Ltée

Entrepreneurs électriciens

6656, boul. Décarie, Montréal

RE. 3-7149

LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont

RE. 8-3434



POMPONNETTE INC.

J. BRASSARD, prés.

256 est, Ste-Catherine, Mtl.

Pépinière "Côte-de-Liesse"

Inc.

Fernand Bélisle

200, Côte-de-Liesse

Mont-Royal, RE. 8-1517

LA CIE LAVAL

Lavage de vitres

Murs, planchers, stores vénitiens, résidences, bureaux, magasins et manufactures.

Bureau : LA. 2-7982

Rés. : DU. 7-3886

8525, Henri-Julien

Montréal

UN. 1-5770

Me Luc Mercier

168, est rue Notre-Dame

Montréal

LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

des Trois-Rivières

BERNARD BENOIT

Linoleum, Stores Vénitiens, Stores de Toile, Rideaux, Draperies

11857 est, Notre-Dame,

Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

SANSSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga

CL. 5-2839

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGENE ENRG

4890, 5e avenue - Rosemont

LA. 4-6957

SÉGUIN, Paul-Emile

NOTAIRE

6726, St-Hubert

CR. 1-8739

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX

LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson Street,

Montréal

LA. 2-0751

PHARMACIE MICHON

1361 est, Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

- *Roland Michon, Pharmacien*

TESSO ELECTRIC REG'D.

(Paul Monastesse, prop.)

4707, rue St-Denis, Montréal
VI. 5-8505

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

IMPRIMERIE — GRAVURE

marcel perrier, prop.

Deuil — Monuments

Faire-Part — Commercial

1419 rue St-Hubert, Montréal,
VI. 9-2448

ROY, Roméo

Specialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.

OR. 9-0349

DENIS, Arcadius

AVOCAT

- 86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

LUCIEN BOULET, a.p.a.

Auditeur public accrédité

1660 Hélène Boulé, Québec

Tél. Bur. : MU. 1-4841

Rés. : MU. 3-4853

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

- 57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

Jean Lapierre

RA. 1-4915

Jean Lapierre & Frères Ltée.

CHAUFFAGE-PLOMBERIE

4213, boul. Rosemont

Montréal

Rolland Lefebvre Electrique

Chauffage électrique **INC.**
"Electro-Heat"

5220, rue Garnier, Montréal
LA. 2-3986

AIMÉ GALARNEAU

ET COMPAGNIE

Comptables Agréés

237 ouest, Boul. Saint-Joseph

Montréal — CR. 4-2534*

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon

Montréal 38 — RA. 2-1627

Mario Du Mesnil

AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal

UN. 6-6913

482, rue Victoria, Saint-Lambert

OR. 1-9295

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances

3750, rue Lacombe

RE. 9-1748

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

33 ouest, rue St-Jacques, Mtl

VI. 2-9768

L'ACTION NATIONALE

Vol. L, Numéro 1 — MONTRÉAL — Septembre 1960

ÉDITORIAL

Les élections provinciales

Le directeur de l'Action Nationale surprendrait sans doute beaucoup de ses lecteurs s'il ne disait carrément que le résultat des élections provinciales lui a paru tout d'abord de ceux qui doivent légitimement inquiéter les vrais nationalistes. Il lui aurait semblé (et ce dubitatif devra être qualifié ultérieurement) que mieux eût valu une situation inverse à celle que s'est produite : le retour au pouvoir d'un gouvernement d'Union nationale tout juste capable de gouverner, et ainsi forcé par une opposition puissante de se renouveler et de se purifier.

Nos lecteurs connaissent assez nos positions, je l'espère, pour ne pas voir là une volonté partisane d'exclure à jamais le parti libéral du pouvoir et de consacrer la pérennité de l'Union nationale. Après quatre ans de régénération réciproque, de l'Union nationale dans ses méthodes administratives et politiques, et du parti libéral dans ses nouvelles convictions autonomistes, le soussigné aurait volontiers été d'accord pour qu'un gouvernement nouveau aie sa chance de rajeunir l'administration et la politique provinciale.

Mais en attendant — et au delà même des problèmes de patronage et de corruption politique dont l'importance n'est sans doute pas négligeable — il y avait la bataille de l'autonomie à gagner coûte que coûte, sous peine de reculer d'un siècle dans l'évolution politique du Canada

français. Or les garanties que nous apportait le parti libéral à ce sujet, quoique considérablement améliorées par le nouveau programme électoral du début de juin, restaient douteuses en fonction de l'expérience de notre politique provinciale et de ses jeux de pirouettes traditionnelles allant toujours à l'encontre de nos intérêts les plus sacrés. Le caractère "sensationnel" même que l'on a prêté aux suggestions de M. Lesage à la récente conférence fiscale, en dépit des explicitations précises du programme électoral et du fait que ses propositions sont déjà formulées depuis 15 ans dans l'Actualité Économique, l'Action Nationale, les mémoires de la Chambre de Commerce du District de Montréal et de la Chambre provinciale, et finalement dans le rapport Tremblay, tout cela indique bien combien on trouve presque inattendu, inusité, que les promesses faites soient si bien tenues.

Le danger pour un parti libéral dont les positions autonomistes étaient de si fraîches dates et les traditions centralisatrices en train de s'enraciner par 20 ans de pratiques fédérales, c'était qu'une victoire aussi rapide l'engage dans l'illusion que l'idée d'autonomie avait, en définitive, compté pour peu de chose dans son succès. Heureusement, le caractère indécis de la victoire, qui tient presque plus au hasard que d'un courant libéral bien caractérisé¹⁾ la pré-

1. Cf article de Paul Cliche, dans *La Presse*, 25 juillet 1960 : dans toute la province, il eût suffi que 95 personnes de moins n'aient tourné au parti libéral dans cinq comtés choisis, et l'Union nationale retenait 48 sièges au lieu de 43 ? Un déplacement de 350 voix, à des endroits stratégiques, eût donné 51 sièges à l'Union Nationale et 43 aux Libéraux. Il y avait donc plus une désaffection de l'Union nationale qu'un véritable courant libéral; et la victoire de celui-ci tient, statistiquement parlant, surtout du hasard dans ce mouvement de désaffection. Il eût suffi d'un incident de détail au cours de la campagne électorale pour modifier le résultat du tout au tout.

sence d'une forte opposition de l'Union nationale nécessairement à l'affût de toutes les occasions de réemboucher la trompette de l'autonomie, la différence des couleurs entre Ottawa et Québec, la proximité de la conférence nécessitant une prise de position immédiate, militaient en sens contraire. Mais, en politique, sait-on jamais, tant tout se détermine dans quelques têtes humaines susceptibles de n'importe quoi ! A la façon dont se comporte M. Lesage, il commence à devenir possible de se donner la satisfaction de trouver chez lui plus qu'un simple réflexe négatif de conservation; peut être une prise de conscience des véritables sentiments du Québec et le désir que le parti y retrouve un avenir.

À la vérité, les divers commentaires qui ont été faits sur les élections ne l'y ont pas beaucoup aidé, tellement tout le monde paraît avoir oublié de signaler le rôle qu'a joué l'autonomie dans cette élection. On a dit et redit que la défaite de l'Union nationale résultait d'un phénomène de vieillissement combiné au poids des scandales du régime. Pour la part de vrai qu'elle contient, cette interprétation ne résiste guère aux exigences de ce qu'on peut appeler l'analyse scientifique. La preuve en est que les mêmes commentateurs étaient à peu près tous, et restent encore d'avis qu'avec M. Sauvé, les événements auraient pu tourner tout autrement, quoique le parti restât du même âge, ni ne se trouvât allégé du poids du moindre scandale. Le parti n'était donc pas si vieilli, ni si croulant qu'il ne fût susceptible de rajeunissement; et la personnalité de M. Barrette semblait commander le respect de tous. Autrement dit, les données spécifiques de la victoire libérale sont ailleurs.

Quels étaient les éléments nouveaux de la situation ? D'abord la personnalité comparée des deux nouveaux

chefs, et en particulier leur comportement durant la lutte électorale. Ensuite, les difficultés économiques et les attitudes respectives des deux partis sur le sujet. Peut-être dans une certaine mesure les dividendes sociaux promis par M. Lesage, quoique beaucoup moins puisque ce fut là l'élément permanent des luttes provinciales avec M. Lapalme. Et enfin, la question de l'autonomie.

Il sera toujours difficile de trancher sur celui de ces facteurs nouveaux qui a pu davantage influencer le vote. Mais le revirement le plus sensationnel s'est en définitive situé au niveau de l'autonomie, après l'élément disparition de l'homme lui-même qui s'en était paré : M. Duplessis. Personne n'a jamais nié que le thème de l'autonomie ait toujours constitué le plus gros atout électoral de ce dernier. Dans les élections précédentes, ses adversaires mêmes enrageaient qu'il soit en sa possession (ré : lettre des abbés Dion et O'Neill, entre autres documents pris en dehors de la littérature proprement électorale), alors qu'eux se sentaient incapables de le suivre sur ce terrain. Les libéraux, parce qu'ils étaient figés par la présence du parti libéral au gouvernement à Ottawa; et les autres, parce qu'ils n'étaient pas plus sympathiques que cela à l'idée et préféraient essayer de faire triompher d'autres thèmes.

Or, cette fois-ci la situation était bien changée à ce sujet. En voulant paraître plus raisonnable que M. Duplessis et donner satisfaction à une certaine partie de l'opinion québécoise, M. Sauvé avait accepté de négocier avec Ottawa; et même si les négociations n'avaient pas tellement bien tourné, M. Barrette avait fini par accepter les 25 millions de la Conférence canadienne des Universités, tout en restant sur ses positions pour les 16 millions du Conseil des Arts. L'Union nationale avait donc cessé d'être le parti pur de

la résistance; lui aussi négociait avec Ottawa, comme le proposaient les libéraux — c'est du moins ce qu'on a dit, et la situation n'était plus assez tranchée pour que le peuple pût voir dans l'Union nationale le champion exclusif de l'autonomie.

Et d'autant moins que, par un revirement soudain et total, le parti libéral a finalement tenu compte de l'avertissement que lui donne l'ACTION NATIONALE depuis au moins dix ans, à savoir qu'il n'avait pas de chance de revenir au pouvoir tant qu'il refuserait de prendre position sur l'autonomie d'une façon claire et précise. Après toutes les hésitations de M. Lapalme au cours des campagnes précédentes, les déclarations purement verbales sur trop de points essentiels du LESAGE S'ENGAGE (cf. l'ACTION NATIONALE, nov. 1959, p. 224), après les silences de la dernière réunion du parti à Québec, après les pas timides de M. Lesage vers des éléments de politique autonomiste (L'ACTION NATIONALE, avril 1960, p. 647), éclate ce programme libéral 1960 du début de juin, le meilleur programme autonomiste et nationaliste dans le sens le plus positif du mot depuis les jours du Bloc Populaire; probablement, le meilleur programme du genre présenté par un des deux partis traditionnels.

En effet, je ne pense pas que jamais, depuis la Confédération, un des deux partis traditionnels ait affirmé aussi carrément que le parti libéral de juin 1960, le caractère national français du Québec et reconnu ses responsabilités françaises non seulement dans Québec, mais aussi bien en dehors; et cela jusqu'au point de proposer la formation, à l'intérieur même d'un ministère déjà nouveau des Affaires culturelles, d'un département du Canada français d'outre-frontières. Autrement dit, le parti libéral proclame que le gouvernement du Québec n'est pas seulement un gouverne-

ment provincial en un sens purement territorial, mais aussi le gouvernement national des Canadiens français dont le foyer se localise dans une des dix provinces canadiennes. C'est sûrement inouï quand on pense à toutes les précautions oratoires que prenaient jusqu'ici nos politiciens traditionnels les plus sincères ou les plus retors, pour se dire Québécois sans plus, et ne voir le fait français qu'à travers le jeu démocratique d'une majorité quelconque, française comme par hasard, dans Québec.

Il est vrai que le problème de l'autonomie est ensuite relégué bien loin — aux articles 39 à 45 du programme — alors qu'il devrait plutôt être la suite logique du précédent. Mais passons, puisqu'en tous cas, il en est bel et bien question, dans toute la force de l'expression. Le parti libéral qui avait jusqu'ici exprimé vaguement son intention de se servir du rapport Tremblay comme base de discussion avec Ottawa, le prend définitivement à son compte et s'engage à en réaliser spécifiquement plusieurs points fondamentaux : création d'un ministère des Affaires fédérales-provinciales, convocation d'une conférence interprovinciale, proposition à cette Conférence de créer un Conseil permanent des provinces, proposition aux conférences fédérales-provinciales de créer un secrétariat fédéral-provincial permanent, proposition d'effectuer le rapatriement de la Constitution et de réformer la Cour Suprême par la création d'un nouveau tribunal constitutionnel. Et en matière de discussions sur les questions fiscales, le parti libéral précise qu'en acceptant de se servir du rapport Tremblay comme base de discussion, il entend que "les paiements conditionnels faits par Ottawa aux provinces seraient remplacés par un régime de fiscalité qui laisserait aux gouvernements provinciaux le libre exercice de leur juridiction".

À côté de cela, l'Union nationale, déparée de son pres-

tige de résistance farouche, ne formulait que des généralités. Elle avait sans doute pour elle la possibilité de s'appuyer sur ses attitudes traditionnelles et de s'en réclamer pour nous demander de lui faire confiance. Et je suis bien prêt à admettre que c'était quelque chose : en règle générale les bonnes habitudes inspirent davantage confiance que les conversions IN EXTREMIS. Par ailleurs, l'élément nouveau du tableau politique — l'affinité partisane des deux régimes politiques à Ottawa et à Québec — créait une situation qui aurait exigé plus de précision.

Au surplus, M. Barrette commit l'erreur impardonnable, en pleine période de chômage, de prendre à son compte ce qu'il y avait de plus discutable dans les positions autonomistes de M. Duplessis : son entêtement à vouloir rejeter toute la responsabilité en la matière sur Ottawa. M. Lesage, plus dynamique, rétorqua en condamnant cette attitude et en affirmant sa volonté de reconnaître une grande part de responsabilité provinciale sur le chômage, en particulier sous la rapport de l'administration des ressources naturelles et de travaux publics. La faiblesse de la réponse de M. Barrette à cette contre-attaque probablement inattendue parût tout de suite évidente dans l'annonce libérale sans doute la plus habilement conçue de la campagne électorale : "Barrette vous promet du secours direct; Lesage vous offre du travail" ou quelque chose d'équivalent. En somme, avec tout cela, le parti libéral et l'Union nationale se retrouvaient passablement dos à dos sur la question de l'autonomie provinciale, surtout au plan populaire, où seules comptent les situations tranchées; et comme il se devait, l'Union nationale en a payé le prix.

Étant donné l'attitude franche et nette qu'a prise M. Lesage à la dernière conférence fiscale, en pleine conformité avec les promesses et le programme du parti libéral, c'est

bien la fin d'un ère qui paraît se manifester dans notre ciel politique. Les répercussions de ces divers événements montrent que l'autonomie du Québec reste, pour l'opinion publique de notre province, la grande question. Mais elle n'est plus le monopole d'un seul parti. Et les attaches de parti n'auront plus de raison d'intervenir dans le débat que pour des questions de plus ou moins — qui revêtiront cependant une grande importance encore puisqu'elles pourront signifier toute la différence entre une lutte pour un autonomisme purement verbal et une stratégie de réelle efficacité. Mais au moins — et c'est un énorme point de gagné : elles ne devraient plus tendre à diviser la nation canadienne-française sur les conditions politiques mêmes de son existence.

Dans ces conditions, on peut considérer que l'opinion nationaliste vient de remporter l'une de ses plus grandes, de ses plus significatives victoires depuis le début du siècle. Et ce n'est pas la victoire libérale qui constitue à proprement parler cette victoire, mais la conversion du parti libéral, son retour à ses anciennes traditions d'autonomie, mais dans des conditions nouvelles qui soulignent plus que jamais qu'aucun gouvernement, qu'aucun parti ne peut aspirer au pouvoir dans notre province s'il n'accepte pas de reconnaître ouvertement et d'une façon militante les droits de la nation canadienne-française. Cela ne peut que nous donner chaud au coeur après tant d'années au cours desquelles de nombreux éléments s'étaient associés ou ralliés au parti libéral démissionnaire de l'époque en nous prédisant que l'autonomie provinciale était une idée de l'ancien monde et le nationalisme, une force en décadence, qui jouerait un rôle décroissant dans la politique canadienne en général, et québécoise en particulier.

Le parti libéral a voulu jouer cette carte au cours des

derniers vingt ans, avec l'espoir d'être élu quand même. Il a assuré ainsi la fortune de M. Duplessis ! S'il continue dans la voie qui semble indiquée par les récentes propositions à la conférence fiscale fédérale-provinciale, consacrant ainsi sa conversion par des actes gouvernementaux, et par suite l'affermissant, nous serons le premier ici, en dépit des inquiétudes mêmes dont nous avons manifesté la tendance au début de ce texte, à considérer, en pure objectivité d'analyste scientifique, la dernière victoire libérale elle-même comme un des chaînons importants dans l'évolution chez nous des idées politiques vers l'unité totale de tous les partis sur la question fondamentale, sur le problème no 1, selon la terminologie de Jean Drapeau, de la politique québécoise.

Le directeur

Avec les compliments de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**
Votre partenaire

Nos universités sont-elles françaises? -v

par Jacques Poisson

— Pédagogie —

Jusqu'ici je me suis surtout attaché, dans mon étude, aux faits, aux données quantitatives et aux témoignages de quelques éducateurs. La méthode semble avoir donné des résultats : qui songerait à contester l'américanisation profonde de notre enseignement ? Il n'y a pas là de quoi nous réjouir, certes, mais pour que le problème de notre demi-assimilation puisse un jour se résoudre — dans un sens ou dans l'autre — l'*Action Nationale* ne devait-elle pas concourir à le poser ?

Elle ne gagnerait rien toutefois à s'attarder trop longtemps aux mêmes procédés de mesure et de recherche. En effet, à quoi servirait un inventaire perpétuel de nos pertes, si nous ne savions en dégager des leçons, et une ligne de conduite, éventuellement ? L'heure n'est-elle pas venue d'élargir la question et d'aborder peu à peu les points de vue de l'harmonie, de la qualité et du dynamisme culturels ?

Ainsi, indépendamment de toute solidarité patriotique et de toute notion de valeur, chacun peut constater que certains éléments de culture s'harmonisent mal entre eux. Il n'est pas nécessaire d'être linguiste ou philosophe pour s'apercevoir, entre autres choses, que la langue française et la culture américaine ne se prêtent pas à une heureuse alliance. Très analytique, la première suit malaisément la démarche associative de la seconde. Il se pourrait, par ailleurs, qu'une partie du dynamisme américain tienne à une vue synthétique. Comment ne pas s'engager dans l'action quand d'instinct on la confond avec l'idée et avec le fait, quand

tout naturellement on évite les distinctions mentales et verbales essentielles aux francophones ? par exemple, celles d'un projet d'aménagement urbain, de sa mise en oeuvre et du quartier d'habitation qui en résulte, trois étapes qu'Américains et Anglo-Canadiens embrassent globalement sous le terme *project*. Le choix de ce mot pour illustrer une attitude mentale peut sembler arbitraire : que le lecteur se donne la peine d'étudier la langue anglo-américaine à ce point de vue, et il découvrira d'innombrables manifestations de cette sorte de syncrétisme, qui accuse un désaccord absolu avec les tendances fondamentales de la langue française.

Pour nous qui sommes influencés par cette langue, que nous parlons encore, il est d'autres lois menant à l'action : les idées claires, les desseins nets et grands, les points de repère précis, les volitions suffisamment intellectualisées, etc. La politique du *muddle through* comporte peut-être ses avantages, mais elle ne nous vaut sûrement rien de bon.

Tant que nous parlerons français, nous aurons besoin en Amérique d'une formation distincte : nos lois de la pensée, du dynamisme intellectuel, de la plénitude de conscience et de l'action ne sauraient s'emprunter aux voisins. Voilà justement ce que nos éducateurs ont commis la grave erreur de ne pas comprendre : il ont vu dans la pédagogie un instrument que l'on pouvait importer au même titre que tout autre. Si elle nous avait été imposée par les Anglo-Canadiens, un grand cri de révolte eût ébranlé tout le Québec.

Mais la nouvelle forme de l'assimilation ne s'étant pas présentée sous un aspect politique, nous avons été pris au dépourvu; notre vigilance spécialisée s'exerce par habitude contre Ottawa ou, à la rigueur, contre les administrations provinciales anglo-canadiennes, dans le cas des minorités.

C'est pourquoi la pédagogie américaine a pu s'introduire dans nos institutions, et compromettre notre patrimoine culturel français, sans provoquer le millionième de la résistance que l'on a opposée plus tard au choix d'un nom anglais pour un hôtel. La direction des Chemins de fer nationaux, pourtant peu au fait de nos inconséquences, a senti que nous n'étions pas sérieux et nous a refusé notre "château Maisonneuve". Nous luttions comme des désespérés pour une désignation française, et nous acceptions, entre nous, une éclipse presque totale des auteurs français dans nos établissements pédagogiques. Pourtant nous avons déjà compris que l'enseignement est la base fondamentale de notre vie française. Notre peuple avait éprouvé un sursaut de révolte au moment de la promulgation du célèbre règlement XVII par l'État ontarien. Il est vrai, d'autre part, que des concessions ultérieures devaient triompher de nos preux, brouillant leur perception du problème et mimant peu à peu leur volonté. L'affaire dépolitisée, nos frères ontariens étaient voués à l'échec.

Mais malgré cette inaptitude foncière à saisir les situations non politiques, il est difficile de comprendre que l'on ait accepté aussi légèrement une démission pédagogique presque totale, que nos éducateurs aient éprouvé un engouement incoercible pour un mode d'éducation qui ne correspondait ni à notre idéal intellectuel, ni à nos croyances religieuses, ni à notre qualité de francophone. Autre sujet d'étonnement, cette volte-face a coïncidé avec les campagnes autonomistes de l'Union nationale. Tant de contradictions semblent exclure l'hypothèse d'un acte d'assimilation délibéré.

Alors, par un simple concours de circonstances nous aurions abouti à une aliénation si complète de notre enseignement qu'il nous est maintenant impossible d'assurer à

nos enfants, dans les écoles de notre propre province, une instruction primaire de conception française. Du fait de nos éducateurs et du gouvernement provincial — non pas d'un règlement XVII — nous sommes contraints à soumettre nos enfants à un enseignement d'inspiration nettement étrangère et anglicisante, ou à renoncer aux écoles relevant du seul État français de la Confédération.

Si nous en sommes là, c'est que nos éducateurs ont embrassé la pédagogie américaine un peu comme on adhère à une religion. Il a donc fallu qu'elle exerce sur eux une séduction irrésistible, car il ne peut s'agir d'un complot machiavélique. Comment le charme a-t-il opéré et à quoi tient sa puissance ? Je ne prétends pas résoudre l'énigme, mais simplement inviter les lecteurs de *l'Action Nationale* à réfléchir sur cette conversion, sur ses causes et ses conséquences.

Tout d'abord, que pouvions-nous attendre d'une pédagogie axée sur l'adaptation sociale et sur l'acquisition des connaissances par des procédés aussi peu intellectuels que possibles ? Pour échapper à une effroyable médiocrité, un peuple minoritaire n'a-t-il pas besoin, plus que tout autre, d'une pensée vigoureuse, originale, inventive et critique, d'une élite forte et nombreuse ? Est-ce que la pédagogie américaine de l'adaptation répondait à ce besoin ?

Et abstraction faite du point de vue national, convenait-il que nos enfants soient fondus dans le moule de la pensée américaine, mais empêchés de bien connaître la seule langue qui permette de s'y retrouver avec aisance : l'anglo-américain ? Pour illustrer cette contradiction, prenons l'exemple de l'écolier québécois étudiant l'arithmétique à l'aide de manuels pensés en américain mais écrits avec des mots français ; il demeurera, dans le monde des nombres, à moins d'un redressement ultérieur hypothétique

et de mauvaise économie intellectuelle, étranger aux auteurs américains par le vocabulaire et aux auteurs français par le style et la tournure d'esprit. Nos éducateurs n'ont pu vouloir placer ainsi toute une génération en porte-à-faux entre la culture américaine et la langue française, et la condamner en quelque sorte à un double exil. Il faut donc chercher ailleurs les mobiles de leur conduite.

Ont-ils cru élargir la valeur des rapports entre les hommes, en substituant le principe de l'adaptation à celui de la charité ? Ils n'ont pourtant pas abjuré la foi chrétienne, que je sache. Il n'en reste pas moins qu'en accordant une importance suprême à la fusion de l'individu dans la collectivité, ils ont un peu faussé le sens de l'amour chrétien. S'il faut identité ou ressemblance pour s'accepter entre prochains, la charité n'est plus que retour sur soi-même, qu'égotisme socialisé; alors l'amour et le respect d'autrui deviennent superfétatoires, voire impossibles. "Adapte-toi à ton prochain" et "Aime ton prochain comme toi-même" sont les principes de deux religions essentiellement différentes. On objectera que l'adaptation relève de la psychologie et la charité de l'éthique, mais au fond on sentira bien que la conscience humaine ne se compartimente pas ainsi.

Et à supposer que l'adaptation soit le bien suprême, la fin terrestre ultime, à qui incomberait-il d'en enseigner les lois ? Là encore nous touchons une inconséquence du "système". L'adaptation à la société canadienne-française est confiée à des enseignants soumis au préalable à un traitement intensif d'aliénation, de "désadaptation nationale" et de brouillage de la langue maternelle. C'est à ces déracinés que l'École normale enjoint ensuite : Allez dans les écoles enseigner les nouveaux rapports entre les hommes. Et ces pauvres instituteurs, plus ou moins cons-

cients qu'un frottis de science psychopédagogique ne les a guère préparés à la médecine des âmes, s'engagent dans leur apostolat, blasés au départ et aux prises avec l'adaptation à l'immense abus de confiance auquel ils ont été amenés à prendre part. N'ayant même pas appris à remplir leur fonction principale, qui est d'instruire les enfants, ils seraient censés se substituer aux parents dans le rôle de l'éducation et transformer la salle de classe en une chapelle de communion sociale et en une antichambre psychiatrique. Tristes et déprimés parce qu'ils éprouvent le sentiment de ne pouvoir remplir leur devoir, parce qu'ils ne savent même plus en quoi il consiste; incapables de se mettre dans la peau du "rebouteux" de la psychologie que des maîtres "cum libro" ont essayé de leur coller sur les os et sur la chair et trop sceptiques, fort heureusement, pour débiter avec conviction le prêchi-prêcha de la nouvelle fraternité, nos enseignants exercent malgré eux une influence débilite pour l'intellect et pour la volonté. C'est le "système" qui l'exige.

En somme, quels que soient les aspects de la pédagogie actuelle que l'on examine, on n'y trouve rien de ce qui eût pu correspondre aux besoins profonds du peuple canadien-français, à moins que le goût morbide d'une impasse absurde fasse partie de ceux-ci, ce que je refuse de croire pour ma part.

Enfin, je suis frappé de ce que nos pédagogues jouent les valeurs pratiques contre la culture humaniste, mais ne se croient pas obligés pour autant de soumettre leurs résultats au critère de l'utilité. De partout surgit la même plainte : les diplômés de nos écoles publiques ne savent ni penser, ni parler, ni écrire convenablement; ils sont en outre incapables d'attention et d'efforts soutenus; leur rendement au travail est faible, et du côté de la cons-

cience professionnelle, ils ne se donnent même plus la peine de cet "hommage à la vertu" qu'exige la plus élémentaire hypocrisie, selon le moraliste.

Imbus d'esprit mythique et religieux, nos pédagogues restent imperturbables devant ce spectacle. Ils ont la foi : dans la mesure où les méthodes donnent des résultats, c'est grâce à eux; dans la mesure où elles échouent, c'est la faute des temps. Ainsi ils sont assurés contre la corrosion du doute et contre l'inférieure tentation du rire. Toutefois, peut-on imaginer quelque chose de plus hilarant que leur respect des auteurs. Il faudrait que nos propensions au respect passent de l'intellectuel (il serait plus juste de dire "du livresque") au moral et profitent davantage à la "personne" humaine. Nous serions moins exposés aux prophètes et l'individu aurait plus de chance d'échapper au caporalisme de la nouvelle éducation. Mais voilà des sujets qui nous entraîneraient trop loin. Revenons à notre propos et demandons à nos pédagogues quelques explications.

Comment ont-ils pu sacrifier la pensée pédagogique française et gréco-latine et rester attachés à la langue française, devenue par leur faute une espèce de coquille vide pour notre peuple ?

Ont-ils cru que les instituteurs pourraient enseigner la langue française avec foi et enthousiasme sans croire à la culture qu'elle est censée exprimer, mais qu'on a écartée des instituts pédagogiques et des écoles normales ?

Croient-ils que sans une certaine tension on peut s'attacher à la poursuite d'un idéal élevé et cultiver les qualités de caractère et d'intelligence essentielles aux chefs et aux âmes d'élite, dont notre peuple a un si pressant besoin ?

Comptent-ils obtenir que l'enseignant remplisse avec compétence les fonctions d'éducateur, d'apôtre de l'intégration sociale, d'orienteur, de statisticien et de dépisteur de névroses, alors qu'il ne peut même s'acquitter convenablement de celle qui lui est propre, ne connaissant que des méthodes mais non la matière, comme dans le cas du français ?

En attendant les réponses des pédagogues, je proposerai aux lecteurs de l'*Action Nationale* un thème de réflexion : le facteur masse.

Qui n'a éprouvé le poids du nombre et du volume ? Déjà on parle du milliard de Chinois qui pèseront sur le reste du monde dans un quart de siècle. Et les Français n'ont-ils pas connu leur apogée de gloire à une époque où leur culture pouvait s'appuyer sur le prestige de la force et du nombre ?

Or, il m'arrive parfois de me demander si nos éducateurs n'ont pas tout humainement cédé à la masse. Aux États-Unis, pour une foule de raisons, notamment parce que les professeurs améliorent leurs revenus en publiant un volume de tant de pages, les ouvrages de pédagogie s'écrivent à la tonne. En fallait-il davantage pour méduser les Canadiens français, sensibles comme tous les autres hommes au prestige du volume (aux deux sens du terme) ? D'autant plus que notre peuple ne possède pas de langue maternelle complète, qu'il est naturellement enclin à l'imitation par complexe minoritaire et que, partant, son aptitude à écrire est des plus faible et ordinairement orientée vers les genres mineurs : traduction, adaptation et, il faut bien le reconnaître, démarquage.

Que vaut l'abondante production pédagogique américaine ? Je n'en sais rien, sauf qu'elle aboutit au plus

informe gâchis dans notre province. Qu'elle puisse convenir à tous ceux qui ont opté pour l'*American way of life* et pour la langue qui l'exprime, je veux bien, mais est-ce notre cas ?

Et surtout, est-ce le cas de nos éducateurs ? Je ne le crois pas, malgré leur orientation actuelle. Alors ils poursuivraient, comme par malédiction, une fin qu'ils n'auraient pas voulue ? Voilà précisément ce que je leur reproche.

Je leur reproche aussi la mise sur pied d'un système qui ressemble de plus en plus au régime fatal des écoles "séparées", d'un système qui tend à abâtardir à tout jamais notre langue, qui stérilise la pensée en faussant ses rapports avec les moyens d'expression, qui pourrit les volontés en les privant des exercices nécessaires ainsi que de points d'appui et d'objets suffisants. Il faudra revenir sur ces questions. D'ici là, la parole est aux pédagogues.

L'ACTION NATIONALE va de l'avant !

TROUVEZ-NOUS DE NOUVEAUX ABONNÉS !

L'abonnement est de \$5.00 par an. Adressez votre chèque à L'ACTION NATIONALE ou à

M. François-Albert Angers

8100, boul. Saint-Laurent

Montréal

La Conférence fédérale-provinciale de juillet

par François-Albert Angers

Le nouveau premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage a su, à la dernière conférence fédérale-provinciale, se maintenir dans la tradition établie par son prédécesseur, M. Duplessis, d'une attitude ferme, et par là même sensationnelle pour les autres participants, sur l'autonomie provinciale comme significative d'un droit de souveraineté, plutôt que comme un instrument pour obtenir plus d'argent des autorités fédérales. Ainsi a-t-il réussi, comme M. Duplessis aux précédentes réunions à rester l'homme-vedette de la Conférence. Il faut l'en féliciter, car le prestige et les caractéristiques particulières du Québec en ressortent clairement, entre l'attitude purement *matter of fact* des autres premiers ministres, et la tendance naturelle et si différente de l'esprit latin à aborder les problèmes par en haut, par les principes en vue d'adapter les solutions concrètes à des vues d'une certaine grandeur plutôt qu'à de simples intérêts du moment.

Lesage vs Duplessis

Je me permets cependant d'exprimer très fermement l'opinion, fondée sur l'expérience assez large que j'ai eu l'occasion d'avoir sur cette question des relations fédérales-provinciales, qu'on est injuste pour M. Duplessis et le rôle qu'il a joué dans cette affaire en prétendant contraster les attitudes dites "négatives" de l'ancien premier ministre, et l'attitude nouvelle et "positive" du nouveau. J'ai la conviction intime que M. Lesage a mieux fait dans les circonstances que n'aurait fait M. Duplessis, — mais qui pourrait vraiment imaginer ce qu'il aurait réellement dit

dans les circonstances actuelles ? — car j'ai l'impression que celui-ci s'était incrusté dans son attitude défensive et qu'il s'était convaincu de l'impossibilité d'obtenir quelque concession valable que ce soit d'Ottawa, même sous les conservateurs. Mais cette conviction, il l'avait acquise en des temps où il n'y avait rien à obtenir du gouvernement fédéral dans le sens d'un véritable respect des autonomies provinciales; en des temps où les défis (j'emploie bien à dessein le mot défi : il suffira de relire les textes du temps, dont plusieurs ont été cités dans *L'Action Nationale*, pour s'en convaincre), où les défis de soumettre des propositions concrètes n'étaient que des pièges destinés à fournir aux fédéraux l'occasion de ridiculiser les attitudes du Québec, qui restaient inattaquables sur le plan des principes.

Car à ce moment, étant donné l'esprit général qui régnait dans les sphères fédérales, et en général dans les milieux anglo-canadiens, toute suggestion de retour à une répartition des sources d'impôt était objet de ridicule, en fonction même des principes centralisateurs qui y dominaient. C'est avec des sourires narquois qu'ont été reçues les propositions de la Chambre de Commerce du District de Montréal, dès 1947, propositions qui, à travers le rapport Tremblay, constituent largement la base des suggestions "concrètes" du mémoire de M. Lesage. Le rapport Tremblay lui-même a été accueilli comme le document le plus extraordinaire en élucubrations impraticables qui soit jamais sorti d'une Commission gouvernementale. Et à venir jusqu'à ces jours derniers, les libéraux fédéraux, continuant à fonctionner sur l'erre d'aller du temps où ils étaient au pouvoir, n'ont cessé de narguer M. Diefenbaker pour n'avoir pas encore trouvé la formule magique capable de remplacer le système des subventions, le seul insinuent-ils, après que

Monsieur Saint-Laurent l'a affirmé catégoriquement bien des fois, qui reste en somme praticable dans un pays moderne.

En refusant jusqu'à récemment de faire des propositions concrètes — il a cependant posé un geste concret d'une extrême importance en rétablissant l'impôt provincial — M. Duplessis a donc empêché que la province de Québec ne soit un objet de risée pour tous les politiciens et fonctionnaires fédéraux, et autres personnages du Canada anglais. Il a laissé les nationalistes à "l'esprit étroit" faire rire d'eux et préparer le terrain, pendant que le prestige du Québec officiel demeurait intact, et inquiétant à la fois, dans ce qu'il conservait d'imprévisible. Son sens inné de l'attitude politique à prendre a conservé la flamme qu'un faux pas aurait pu éteindre; pendant qu'à l'expérience, les autres provinces apprenaient à comprendre les insuffisances du régime imposé par Ottawa. Et c'est grâce à ce travail de préparation que l'offensive de M. Lesage, tout de même rendue possible en fonction d'un document mis en train à cette fin par son prédécesseur, arrive à point donné pour épater les autres provinces, elles-mêmes inquiètes et à la recherche de formules nouvelles, en face d'un gouvernement fédéral lui-même embarrassé par les promesses de renouvellement qu'il a faites étant dans l'opposition. Et ici, il faut assurément rendre un hommage particulier à M. Lesage, pour avoir su déposer à la Conférence ledit document, bien qu'il fût l'oeuvre d'un adversaire politique; ce n'est sans doute qu'un acte intelligent si le document est bon, mais de cette sorte d'intelligence qu'on ne rencontre pas souvent dans la politique québécoise en particulier et qui indique une certaine dimension d'esprit dans l'appréciation même de son intérêt.

Ce sont donc, en grande partie, les suggestions de la Commission Tremblay que M. Lesage a soumis aux premiers ministres, en les présentant comme une solution à l'ensemble du problème canadien, selon l'esprit même du rapport; et en réitérant le désir de collaboration de la Province, mais dans le respect intégral de ses droits, comme le faisait M. Duplessis. Ses propositions sont, en même temps, autant de réalisations des promesses faites dans le programme libéral 1960 sur les attitudes que prendrait le gouvernement provincial en matière d'autonomie provinciale. Comme l'a exprimé Gérard Filion, dans un éditorial du *Devoir*, ce n'était plus uniquement les idées personnelles passées, présentes ou futures de M. Lesage qu'il y avait à considérer en la matière; mais le mandat qu'il avait lui-même sollicité et obtenu des électeurs de la province de Québec.

Le mémoire de la Province

Dans l'ordre des principes, le premier ministre du Québec affirme ses convictions "souverainistes": "souveraineté du Parlement fédéral et des législatures provinciales dans leurs domaines respectifs de juridiction". Souverainetés respectives qui constituent "le fondement même de la Confédération". Comme il y a Confédération cependant, cette souveraineté s'exerce dans un état d'interdépendance d'une nature spéciale. "Conserver nos droits" et "les utiliser pleinement", mais sans "nous enfermer dans un isolement qui serait illusoire", tel est son mot d'ordre.

De quelle sorte d'utilisation parle-t-il? Sans biaiser — étant en cela aussi catégorique que le programme électoral —, il déclare que l'autonomie du Québec est faite pour "travailler avec vigueur à l'enrichissement et

à l'épanouissement de la culture canadienne-française tout en garantissant pleinement les droits de nos minorités". Cela exige justement cette souveraineté qui "exclut la dépendance"; mais la vie commune "requiert une coopération constante, et souvent l'action conjointe des différentes sphères de gouvernements".

Suivent alors, dans le mémoire de la province de Québec, les suggestions visant à "reconnaître plus efficacement cette interdépendance" : secrétariat permanent fédéral-provincial, conférence interprovinciale avec suggestion implicite ("décider s'il y a lieu d'établir les relations interprovinciales sur une base permanente") de former un Conseil permanent des provinces. C'est à ce moment que le premier ministre annonce le dépôt du rapport Tremblay devant la Conférence fédérale-provinciale, non pas en vue d'en demander l'application intégrale immédiate, mais de suggérer à "tous les gouvernements d'en étudier attentivement les recommandations" pour des rencontres futures. Ce qui suit n'indiquera donc que les positions minimums de la province de Québec. À sa conférence de presse, on lui demanda quels étaient ses objectifs ultimes. M. Lesage a répondu : "Ils sont contenus dans le rapport Tremblay . . . Il s'agit d'obtenir une autonomie complète pour les provinces". Il s'agira uniquement à ce moment-ci de "donner des solutions immédiates puisque nous devons en venir à de nouveaux arrangements dès cette année et que la législation requise doit être adoptée au cours de la session de 1961".

Parmi les problèmes immédiats, M. Lesage aborde d'abord le problème des droits de l'homme. Cela se comprend puisque le parlement fédéral est en frais de légiférer à ce sujet. Le premier ministre du Québec ex-

prime alors l'espoir que le Parlement fédéral n'aille "pas au delà de la juridiction fédérale" en la matière. Mais il estime que mieux vaudrait une action conjointe et l'inscription dans la Constitution même du pays. C'est un sujet assez périlleux, sur lequel il faudra revenir. Il mène de toute façon M. Lesage à demander la reprise des conférences constitutionnelles au sujet du mode d'amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Nous en reparlerons le mois prochain.

Le second problème immédiat qui est abordé au mémoire de la Province, c'est celui du chômage. Le parti libéral, ici, dame nettement le pion à l'Union nationale. Il ne prétend pas que le chômage soit "une responsabilité exclusive" des provinces. C'est en fait une fonction qui "appartient à toutes les sphères de gouvernement". Mais la province n'essaiera plus d'esquiver la sienne, et j'imagine qu'aucun parti provincial n'osera plus dorénavant revenir à cette conception pour le moins curieuse, qui embrouille les problèmes d'autonomie depuis 1938. "Quant à nous, dit le mémoire provincial, nous avons affirmé récemment que la province avait sa part de responsabilité et nous avons l'intention d'y faire face sans délai".

Le troisième problème immédiat, ce sont les questions de finance provinciale ou municipale par le moyen de l'emprunt. Le mémoire, sans formuler de recommandation précise, rappelle, avec le rapport Tremblay, que "la loi autorise expressément la Banque du Canada à escompter des valeurs provinciales", faveur qu'elle n'accorde en pratique qu'aux titres du gouvernement fédéral. "Cette attitude, continue le mémoire, donne au gouvernement fédéral un avantage marqué pour drainer l'épargne de la nation et lui permet l'accès à une source

de financement qui n'est pas accessible aux provinces et aux municipalités". On peut supposer que sans vouloir en faire une proposition formelle tout de suite, le nouveau gouvernement provincial songerait à demander la réforme de la Banque du Canada que propose le rapport Tremblay.

Puis vient le passage probablement le plus sensationnel, le plus inattendu du mémoire provincial : la demande au gouvernement fédéral de se retirer complètement du domaine des subventions conditionnelles consenties en vue d'administrer des programmes conjoints. Que ce problème soit réglé par la remise aux provinces "de droits additionnels de taxation spécifiquement réservés aux gouvernements provinciaux et de paiements de péréquation correspondants" ! Ainsi, continue le mémoire, "chaque province serait ainsi libre de disposer de ses revenus comme elle l'entend dans les champs de juridiction qui lui sont "propres". Le texte indique que le mémoire songe "particulièrement à l'assurance-hospitalisation et à la route transcanadienne", ce qui comportait des omissions curieuses. Mais à sa conférence de presse, M. Lesage a précisé que sa remarque s'applique aussi aux octrois aux universités et à toutes les lois sociales conjointes du passé comme de l'avenir, à l'exception des allocations familiales et des pensions de vieillesse où le gouvernement fédéral agit seul. À l'avenir, aurait-il déclaré, tous les projets conjoints seront refusés.

En ce qui concerne les plans actuels cependant, le mémoire dit que "si le gouvernement fédéral n'est pas prêt présentement à accepter nos propositions, nous reposerons le problème à la prochaine conférence et nous insisterons pour y apporter une solution satisfaisante".

En attendant, toutefois, la Province entend récupérer les fonds perdus à date par refus de participation. "Aussi la province de Québec prend-elle les mesures nécessaires pour toucher, sur une base temporaire et en préservant sa pleine souveraineté, toutes les subventions conditionnelles qu'elle ne reçoit pas . . .".

Puis, le mémoire en vient au sujet clef : les arrangements fiscaux. Le régime existant des arrangements fiscaux de 1955, laisse les provinces libres de percevoir leurs propres impôts, leur reconnaît "un domaine exclusif dans le champ de la taxation directe" (allusion sans doute au principe de la déductibilité ou de l'exonération fiscale à tant pour cent, qui n'est tout de même pas aussi catégorique puisqu'il dépend d'une loi fédérale), prévoit cependant la location contre subvention et établit le principe de la péréquation. Ce régime est déclaré "ne pas être idéal". "Mais je doute, a dit le premier ministre, que dans les circonstances actuelles, alors que le temps nous presse, nous puissions l'améliorer du moins dans ses cadres généraux."

Les quatre propositions concrètes de la province n'ont donc qu'une valeur temporaire et n'ont pour objectifs que de contribuer "à améliorer certains aspects des arrangements actuels et à **les faire évoluer rapidement vers les objectifs ultimes** (l'autonomie complète des provinces, comme nous l'avons vu précédemment) **que poursuit le gouvernement de la province de Québec**". Ces quatre propositions sont les suivantes :

- 1° retrait complet du gouvernement fédéral du domaine des droits de succession;
- 2° calcul des paiements de péréquation sur le rendement per capita des deux autres impôts directs dans

la province où le rendement est le plus élevé (au lieu des deux provinces où le rendement est le plus élevé à l'heure actuelle);

- 3° calcul des paiements de stabilisation à 100% au moins, au lieu de 95%, du montant de l'année précédente pour l'ensemble des paiements de location, de péréquation et de stabilisation (pour les provinces qui ne percevraient pas leurs propres impôts), ou pour l'ensemble des deux derniers types de paiements seulement pour les autres provinces (ce qui veut tout simplement dire que les paiements du Fédéral aux provinces ne peuvent que monter avec le progrès général du pays, et jamais baisser avec les moments de récession);
- 4° utilisation du complexe 25-25-100 pour déterminer la part libre des provinces dans les trois grands impôts directs, c'est-à-dire 25% des impôts sur le revenu des particuliers, 25% des impôts sur les compagnies et la totalité de l'impôt sur les successions. Selon la terminologie habituelle, cela équivaut à 25-12.5-100, par comparaison avec la situation actuelle de 13-10-50; c'est-à-dire que le gouvernement fédéral serait requis :
 - a) d'accorder une exonération de 25% de leur impôt, au lieu de 13% actuellement, aux citoyens qui paient un impôt sur le revenu dans leur province)ou de donner une somme équivalente aux gouvernements provinciaux qui préfèrent louer leurs pouvoirs de taxation);
 - b) d'admettre la déductibilité de l'impôt provincial des compagnies jusqu'à concurrence d'un taux provincial de 12.5% au lieu de 10% à l'heure

actuelle (12.5% sur le taux fédéral de 50% donnant 25% du total des impôts fédéraux), ou de remettre une somme équivalente aux provinces qui n'ont pas d'impôt sur les compagnies;

c) d'évacuer le champ de l'impôt sur les successions.

À sa conférence de presse, M. Lesage a bien précisé qu'il ne signerait pas d'entente fiscale avec Ottawa. "Nous avons notre propre système de perception des impôts, a-t-il déclaré, et nous entendons le maintenir."

Que proposait le rapport Tremblay en matière fiscale ?

Où se situent exactement ces propositions temporaires en ce qui concerne celles de la Commission Tremblay, qui constituent l'objectif ultime que M. Lesage se propose d'atteindre puisque nous avons déjà vu qu'à peu près toutes les propositions générales du mémoire de Québec en sont issues ? Cette Commission avait proposé, on se le rappellera, la gamme suivante des solutions fiscales :

A) Solutions appropriées au plein exercice de l'autonomie :

a) *solution totale* : remaniement des pouvoirs de taxation et des responsabilités gouvernementales de façon qu'Ottawa occupe exclusivement toutes les taxes que l'on peut dire indirectes; et les provinces, les taxes directes, avec reprise par les provinces de leur juridiction totale dans tous les domaines envahis par Ottawa : législation sociale, éducation, ressources-naturelles.

Établissement d'un mécanisme de rajustement fiscal qui permet à chaque province de récupérer les impôts directs qui lui reviennent de

droit (indépendamment de la localisation des sièges sociaux des compagnies ou des domiciles privés), et élimine en très grande partie la nécessité des paiements fédéraux de péréquation.

Aide au relèvement économique des provinces pauvres par le Fédéral plutôt que paiement sous forme d'assistance de péréquation;

b) solutions d'acheminement vers la solution totale : deux modalités de la formule précédente de répartition des impôts, selon lesquelles Ottawa reprend toutes les taxes indirectes, cède en retour aux provinces en son entier l'impôt sur les successions et l'impôt sur le revenu des particuliers; mais retient une fraction de l'autre (l'impôt sur les profits des compagnies) : soit 15%, soit 50% de son rendement pour couvrir la partie de la législation sociale qui pourrait ne pas être immédiatement rétrocédée aux provinces pour des raisons temporaires de convenance. Même mécanisme de rajustement fiscal et de péréquation par aide au relèvement économique.

B) Solution d'attente ou minimum acceptable temporairement dans un véritable esprit confédératif : la solution des Chambres de Commerce, à savoir un accord entre les deux niveaux de gouvernement pour établir leurs besoins respectifs pour la prochaine période de cinq ans, déterminer le montant maximum d'impôt nécessaire à chacun à ces fins et prendre l'engagement de ne pas le dépasser, chaque gouvernement devant ensuite percevoir ses propres impôts au niveau qui lui conviendra d'une année à l'autre à l'intérieur de cette limite maximum.

L'impôt sur les successions cependant doit devenir entièrement provincial. Le Fédéral s'abstiendra de continuer son expansion dans les domaines de juridiction provinciale. Et des subventions de péréquation seront payées par le Fédéral aux provinces dont les ressources se révéleront insuffisantes, d'après une norme nationale, une fois qu'elles auront fait un effort fiscal suffisant.

C) **Solution tolérable, mais peu conforme au bon fonctionnement d'une vraie fédération :**

Continuation du régime des accords fiscaux, mais avec système de déductibilité de l'impôt provincial ou d'exonération de l'impôt fédéral qui permette au Québec de percevoir lui-même ses propres impôts sans double imposition pour ses citoyens, et de maintenir son refus de participation aux subventions ou plans fédéraux portant sur des matières provinciales sans avoir à payer sa part nationale d'avantages auxquels il ne participe pas.

Les propositions Lesage et le rapport Tremblay

Les propositions de M. Lesage relèvent de la solution C en ce qu'elles acceptent temporairement la continuation des accords fiscaux de location, avec exonération ou déductibilité permettant au Québec de rester en dehors. Cette demande d'exonération ou de déductibilité, conformément à cette même solution C, est poussée jusqu'à la réclamer non pas uniquement en fonction des accords fiscaux proprement dits, mais aussi bien de tous les plans et subventions concernant les matières de juridiction provinciale qui ont été jusqu'ici refusées. Il n'est pas clair encore — mais le contexte général des événements paraît bien lais-

ser entendre — que le gouvernement accepte de faire une concession au delà de ce qu'autorise la solution C en ce qui concerne la route Trans-Canada et l'assurance-hospitalisation. Tous les plans conjoints qui pourraient dorénavant être proposés par le Fédéral seront refusés a dit M. Lesage, mais celui-ci semblerait prêt à récupérer temporairement les sommes attribuables aux deux plans sous-désignés même si le gouvernement fédéral n'accepte pas d'emblée l'idée de compenser la province à cet effet sous la forme d'une exonération ou d'une déductibilité fiscale.

Également selon la solution C, M. Lesage ne remet pas en cause dans ses propositions concrètes pour l'immédiat, non pas le principe qui est aussi bien admis par les solutions A et B, mais les modalités fondamentales selon lesquelles est établie la politique de péréquation. Il accentue encore au contraire les tendances trop strictement égalitaires du système actuel, qui sont éminemment discutables et probablement inéquitables pour les provinces les mieux pourvues en ressources fiscales, mais aussi les plus sensibles à certains problèmes comme le chômage.

À la solution B, le mémoire provincial emprunte la rétrocession complète des droits de perception aux provinces en matière de droits de successions; et la demande au Fédéral de s'abstenir de toute expansion future dans les domaines de juridiction provinciale sous forme de plans conjoints ou autrement. Ici cependant, le mémoire amorce la solution A en faisant une demande formelle au gouvernement fédéral de se retirer d'un certain nombre de domaines dans lesquels il est déjà entré et pour lesquels la Province a déjà accepté la contribution fédérale, tels les pensions de vieillesse de 65 à 70 ans, les pensions aux invalides, etc., etc. (Précision apportées par M. Lesage lui-même à sa conférence de presse).

L'ensemble des propositions immédiates mis en regard de l'ensemble du mémoire relève cependant de la solution A, justement en ce qu'il n'est considéré que comme un ajustement temporaire orienté vers l'autonomie complète des provinces dans l'esprit du rapport Tremblay. À la conférence de presse, cependant, M. Lesage a donné l'impression que son objectif ultime ne dépasserait pas, la section (b) de la solution A. À propos des pièces de la législation sociale entièrement exploitées par le gouvernement fédéral, comme les pensions de vieillesse après 70 ans, les allocations familiales et sans doute aussi l'assurance-chômage, M. Lesage aurait déclaré qu'il sera impossible de rattraper le passé.

Nous ne chicanerons pas M. Lesage sur cet accès de timidité soudaine. Il a déjà mis suffisamment de pain sur la planche pour le moment; et il peut toujours commencer par réaliser cela avant de songer à autre chose. Il me paraît cependant difficile de voir pourquoi il serait plus difficile de rattraper le passé dans ces domaines que dans les autres, alors que dans tous ces cas il ne s'agit toujours que de transfert de responsabilité avec ajustement mécanique des droits de perception provinciaux et des paiements de péréquation. Quoi qu'il en soit, il serait des plus importants pour l'avenir de l'autonomie provinciale que M. Lesage fit une distinction très nette entre les cas des assurances-chômage et des pensions de vieillesse à 70 ans, pour lesquels le gouvernement fédéral a obtenu l'autorisation constitutionnelle d'agir, et les allocations familiales, où il ne continue d'agir qu'à la faveur d'une thèse juridique unilatérale de consistance plus que douteuse. M. Lesage devrait donc tout de suite prendre position sur le désir ou la volonté de la province de Québec d'aménager elle-même un sys-

tème d'allocations familiales plus conforme à sa mentalité et à ses aspirations au delà du régime fédéral. Il devrait par la suite être entendu que le gouvernement fédéral n'augmentera plus les allocations familiales au delà des montants actuels.

Analyse des nouvelles positions provinciales

Le mémoire de la Province à la dernière conférence fiscale est donc aussi ferme, aussi clair, aussi affirmatif en ce qui concerne le sens de l'autonomie provinciale et des droits des provinces que l'ont été les mémoires ou prises de position antérieures à des réunions semblables. Et comme les circonstances actuelles le commandaient, il fait un pas de plus dans la voie de recommandations claires, cohérentes avec les principes exposés, pour régler certains problèmes immédiats et amorcer la solution à plus longue portée des problèmes fondamentaux.

Un point ouvre cependant la porte à des doutes et à des remarques. C'est celui en vertu duquel le gouvernement actuel semble annoncer une nouvelle stratégie, qui consisterait à revendiquer hautement les droits du Québec, mais tout en acceptant les sommes dont la province est injustement privée quand elle refuse de participer. La pensée de M. Lesage n'est d'ailleurs nulle part aussi clairement exprimée en ce sens. Dans le mémoire, on peut estimer que le gouvernement provincial s'est posé à lui-même une limite : il s'agit, en somme, de corriger les injustices de la situation actuelle *en attendant* "la prochaine conférence (où) nous insisterons pour y apporter une solution satisfaisante", "si par ailleurs le gouvernement fédéral n'est pas prêt présentement à accepter nos propositions".

En disant à sa conférence de presse qu'à l'avenir les plans conjoints seront refusés, M. Lesage nous aurait induit en erreur en étant aussi catégorique si cela devait signifier refuser verbalement et accepter en pratique les fonds aux conditions du plan.

Mais même quant aux plans déjà en cours, nous nous devons de signaler à M. Lesage, qui est actuellement si bien engagé, que procéder ainsi ce serait proprement faire de l'autonomie verbale au sens le plus précis de l'adjectif. Et cela surtout quand on a affaire à des Anglo-Saxons. La grande raison pour laquelle M. Lesage s'établit aujourd'hui comme l'homme de l'heure, dans le tournant des relations fédérales-provinciales, c'est qu'avant lui, pendant 15 ans, un autre premier ministre québécois s'est refusé à cette forme d'autonomie verbale, même s'il lui est arrivé d'en pratiquer d'autres formes. Et ses refus, les sacrifices ainsi imposés au peuple du Québec pour son autonomie, et ratifiés par celui-ci en plusieurs élections successives, ont constitué la pierre de touche de l'évolution des relations fédérales-provinciales au Canada.

Cela tient tout spécialement au caractère de l'Anglo-Saxon, qui est mal à l'aise dans de telles situations. Instinctivement, il aime à ce que tout paraisse moral dans ce qu'il fait. Et son jeu principal consiste précisément à acculer ceux qu'il veut soumettre à ses intérêts, au dépens des leurs, à devoir accepter des situations où il peut se satisfaire qu'il les traite équitablement au regard de sa propre conscience tout en gardant la meilleure position pour lui. Il est clair que devant le refus du Québec de participer aux plans fédéraux alors qu'il devait payer pour, les Anglo-Canadiens se sentaient moins que fiers de la situation. Toutes nos jérémiades de principes les impressionnent assez peu sur le plan de leur conscience, même si elles

les épatent passablement. Mais ce refus les gênait singulièrement. Il suffit pour comprendre ce réflexe de voir, par exemple, combien les députés anglo-canadiens ont été heureux et sur quel ton, de voir l'imbroglie des universités se régler de façon que le Québec accepte l'argent, sans par ailleurs les déranger dans leur désir de continuer à intervenir dans le champ de l'éducation. Cette solution réalisée sans que le gouvernement provincial ait obtenu du gouvernement fédéral l'assurance d'un retrait du domaine de l'enseignement universitaire, va évidemment rendre très difficile ce retrait qui, seul, peut redresser la situation à nos yeux en éliminant l'impression de réserve québécoise qui résulte du système actuel.

Dans la conjoncture actuelle, la stratégie d'acceptation de M. Lesage peut avoir sa valeur psychologique, mais à la seule condition qu'il réussisse à convaincre nos co-partenaires de son intention absolument inébranlable de préférer la perte d'argent à quelque capitulation que ce soit si la chose ne se règle pas d'une façon satisfaisante très prochainement. Après une longue période de tension comme celle par laquelle nous avons passé, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement à Québec combinée à la présence à Ottawa d'un nouveau gouvernement dont les intentions en la matière ne sont pas très bien déterminées, constitue une conjoncture favorable à une manoeuvre comme celle de M. Lesage . . . à la condition que c'en soit une. Elle peut engendrer une détente qui, en même temps qu'elle peut servir à manifester les bonnes intentions de collaboration du nouveau gouvernement québécois, peut aussi disposer l'autre partie à ne plus vouloir recommencer une autre période comme celle que nous venons de traverser. Mais cela ne jouera en notre faveur que s'il est établi une échéance bien précise au delà de laquelle

nous reviendrons à une position de résistance totale et farouche. Sans cela, c'est nous qui devons capituler, car le plus longtemps nous aurons accepté ainsi des fonds que nous aurons engagé dans toutes sortes d'initiatives, le plus difficile il sera électoralement possible de créer une crise financière dans la Province ou de priver la population de services auxquels elle aura goûté.

Naturellement, le mémoire de la Province dit bien que de toute façon les sommes acceptées sur une base temporaire ne le seraient qu'en "préservant (la) pleine souveraineté de la Province". S'il s'agit d'une entrée dans les plans fédéraux actuels, avec certaines modifications de détail pour les accommoder présentement à nos habitudes, cela ne serait vraiment compatible avec la souveraineté de la Province que si l'on a obtenu une assurance formelle du gouvernement fédéral qu'il entend prendre à brève échéance les mesures nécessaires pour corriger cette obligation. Et la correction minimum, à ce moment, c'est l'exonération fiscale qui permettrait à la province de percevoir elle-même une somme d'impôt suffisante pour avoir son propre système sans recourir à la subvention fédérale

Les collèges classiques en très mauvaise situation

par Paul-Emile Gingras

Ce titre et ce jugement sont bien le moins qu'on puisse dire dans les circonstances. Déjà les collèges portaient les problèmes de toute institution privée d'enseignement : financement pénible, pénurie de professeurs, adaptation d'un enseignement traditionnel à un monde nouveau. À cela viennent s'ajouter des projets de transformations de structures et de financement qui, pour nous, mettent en grave danger l'autonomie académique et financière des collèges et leur existence même.

Nous avons importé d'Europe, avec notre culture, un mode d'éducation libérale de l'adolescent. Entre l'enseignement des rudiments et l'enseignement professionnel, nous avons cru qu'il fallait donner aux jeunes de 12 à 20 ans un cours d'humanité, une éducation libérale. Nous cherchions, durant cette période psychologique de la formation d'un homme, à l'éveiller à la recherche de la vérité; nous cherchions, à travers les diverses disciplines intellectuelles — langues, mathématiques, sciences humaines et naturelles, philosophie et théologie — à lui faire découvrir et admirer le monde de la connaissance, à lui donner un goût et une méthode de travail, une vision du monde.

Les Écoles professionnelles sont venues, écoles pratiques de commerce ou de science appliquées surtout, qui ont demandé que les humanités soient moins désintéressées, qu'on leur prépare des étudiants. Ce double objectif, inconciliable, d'une éducation libérale et d'une préparation immédiate aux Écoles professionnelles, a d'abord engendré la surcharge des programmes de l'enseignement secondaire, les options, la spécialisation. Aujourd'hui, elle demande

la fin de l'enseignement secondaire en Versification et la création dès la Belles-Lettres de "collèges universitaires".

Il y a vingt ans seulement, les Anglais nous auraient demandé une telle transformation de notre enseignement secondaire que nous aurions crié à la pire tentative d'assimilation. Nous y allons aujourd'hui de nous-mêmes.

Il faut être à l'université ou au gouvernement, n'importe où ailleurs que dans un collège, pour découper aussi théoriquement et arbitrairement la réalité. L'étude des quatre langues et des mathématiques des quatre premières années du cours ne constituent pas un enseignement secondaire complet, et, vu l'âge des élèves — 15-16 ans en Versification — il est ridicule d'y songer, même avec quatre heures de mathématiques par semaine, comme le propose la Faculté des Arts de l'Université de Montréal. Il n'y a pas de fin de cours, de coupure, de transition avec l'Immatriculation, mais simplement une étape administrative. Au contraire, la Belles-Lettres et la Rhétorique, de par les matières au programme, les méthodes d'enseignement, l'évolution de l'élève, sont en parfaite unité et continuité organique. Que l'on réduise l'école primaire à six ans et le secondaire Lettres-mathématiques à six ans; que l'enseignement secondaire public soit ainsi structuré; et les collèges pourront s'y adapter, C'est ainsi d'ailleurs que dans le monde entier l'on procède actuellement : 12 ans de scolarité constituent la norme très générale. La forme est de 5-7 en France; 6-6 en Belgique; 8-4 aux États-Unis et au Canada (ici parfois 8-5), mais surtout l'on se refuse à terminer l'enseignement secondaire avant 12 ans de scolarité, soit selon notre proposition de six ans de primaire et six ans de secondaire.

Or la menace est sérieuse. Monsieur Arthur Tremblay, qui vient d'être nommé adjoint du Ministre de la Jeunesse,

a des idées bien connues sur le sujet : cf. son livre *Collèges privés — Écoles publiques*; cf. l'Annexe 4 au Rapport Tremblay. Mais qui plus est, nos Facultés des Arts de Montréal et de Québec prônent de telles divisions, sectionnant les huit années traditionnelles du cours classiques en deux groupes de 5 et 3 années (Laval) ou de 4 et 4 années (Montréal). L'enseignement secondaire public s'organise sur une base de 4 ans. L'école gratuite sera, au secondaire, cette école de quatre ans. Le financement des collèges, dans sa partie subvention publique, tient compte d'une même division et exigera, semble-t-il, des administrations distinctes pour chacun des tronçons (*high school et college*).

Quelle utopie, encore un coup, que d'imaginer un enseignement *universitaire* à des jeunes de 16 ou 17 ans ! À des jeunes qui ne savent pas encore lire et travailler ! À des jeunes qui ne connaissent pas leur langue, qui n'ont pas lu, qui n'ont au surplus pas abordé la philosophie ! Nous courons, avec 25 ans de retard, à la même faillite que nos voisins américains : nous ferons passer directement de l'école primaire à l'université nos jeunes, avec toutes les conséquences que l'erreur peut entraîner dans la formation de spécialistes non-éduqués, dans l'appauvrissement même des institutions d'enseignement universitaire. Nos universités n'en ont déjà pourtant pas à perdre, si l'on en juge à la qualité culturelle des diplômés, à l'intérêt porté aux études de doctorats, au développement des facultés culturelles... Quant aux collèges, c'est à brève échéance, l'abandon des quatre années du cours à l'école publique, la fermeture d'un bon nombre d'institutions qui ne pourront concurrencer le collège de quatre ans de l'université.

Et voici que la situation se complique de difficultés nouvelles sur le plan financier. Le gouvernement provincial

précédent avait voté, non sans peine pour les collèges, une loi qui permettait d'envisager une expansion et un financement encourageants. En juillet dernier, le nouveau gouvernement a annoncé son intention d'amender cette loi pour confier à une "Commission d'aide aux Universités et aux Collèges classiques" l'étude des besoins et des projets des institutions et le soin des recommandations à faire en faveur de chacune d'entre elles.

Nous avons dit ici déjà (voir l'ACTION NATIONALE, juin 1960) que cette Commission nous apparait une excellente mesure. Elle éloigne la politique de l'administration des institutions; elle n'oblige pas les institutions à faire pèlerinage auprès des Ministres concernés; elle n'oblige pas la Chambre à signer des chèques en blanc au Conseil exécutif. Nous en sommes cependant à la structure de cette Commission.

En juillet, le gouvernement a convoqué les six recteurs des universités et le président de la Fédération des collèges classiques. Il leur a demandé, à ce que nous ont rapporté les journaux, de réfléchir sur la constitution de la dite commission. Il est très probable que cette Commission, si elle est faite selon les désirs des recteurs des universités, se composera d'abord d'eux-mêmes. On a dit que trois membres représenteraient les collèges. Il se peut qu'on ajoute des hommes d'affaires ou que le gouvernement veuille aussi être présent.

Est-ce là, pour les collèges, un avenir rassurant ? Le passé leur a appris que les universités ne sont pas très généreuses envers eux. Qu'ils se rappellent les raisons mêmes qui ont amené la création de la Fédération au moment où Ottawa instituait des subventions fédérales, ou, plus récemment, les difficultés que les collèges ont eues à deve-

nir bénéficiaires des bills 58 et 3 ! Il faut s'attendre à ce que, dans une telle commission, ils soient traités en mineurs et en parents pauvres. Menacés d'une part par l'école secondaire publique gratuite, pour les quatre premières années; d'autre part, par les concurrents universitaires, pour les années de *college* on ne peut qu'envisager une pénible situation.

Et la situation serait injuste. Les élèves des quatre dernières années des collèges classiques représentent 49% des étudiants de nos universités françaises, et plus de 30% de tous les étudiants universitaires du Québec. L'Université Bishop serait représentée à la Commission par son propre président qui pourrait voir aux intérêts de ses 400 étudiants; Sir George Williams y défendrait de même ses 1600 étudiants; et la centaine de collèges qui comptent la moitié des étudiants français de la province aurait un ou trois représentants !

Cela ne peut être. La Commission, nous en sommes. Mais si elle entre parmi les recommandations du Rapport Tremblay, ce n'est point selon la structure dont il est actuellement question. Il y a deux solutions faciles. La première est de charger la Fédération des collèges classiques de faire fonction d'organisme de liaison entre chacun des collèges et le gouvernement. La seconde est de concevoir la Commission sous une autre forme que la présente. Il existe une Commission modèle au Royaume-Uni, dont la réplique corrigée répugnerait moins aux collèges.

Nous aurons l'occasion, au cours de l'année dans cette chronique, de reprendre ces problèmes et d'en suivre l'évolution. Pour l'instant, le lecteur nous accordera raison de juger que les collèges sont dans une très mauvaise situation. Les Supérieurs et Recteurs de ces institutions sont-

ils suffisamment alertés ? La Fédération des collèges classiques jouera-t-elle décidément son rôle ? Il y va de l'autonomie académique et financière des collèges classiques, de la structure et de l'existence même des collèges et de la Fédération. Mais aussi — et c'est au fond ce qui nous importe — de la qualité des enseignements de l'avenir.

Devant ces problèmes extrêmement lourds, devant les conséquences qu'entraîneront les solutions choisies, dans les cas d'enseignement gratuit, de financement par l'État, de transformation des structures aux trois niveaux, nous ne pouvons que rappeler cette recommandation que la Commission signait unanimement dans le Rapport Tremblay :

"Pour dégager les normes et guider l'effort d'interprétation dont nous venons de parler, il faudrait de la situation et des causes de son évolution une connaissance beaucoup plus étendue et beaucoup plus articulée que celle qu'une commission comme la nôtre a pu acquérir au cours de son enquête . . .

"Nos chapitres sur les juridictions de la Province formulent tous le voeu que le travail commencé soit continué et approfondi, et en certains cas, que des organismes permanents de recherche soient mis spécialement sur pied . . .

"Aux fins de la politique scolaire, ni ces conclusions, ni l'enquête dont elles procèdent ne sauraient suffire. Or, si la province de Québec, a besoin d'une politique fiscale et financière, elle a aussi besoin d'une politique scolaire. Ce qui est ici mis en cause, c'est l'ensemble des valeurs dont, comme unité politique, elle est constituée gardienne. En pareille matière, s'il faut des fonds et des structures administratives, il faut d'abord et avant tout une pensée. Nous revenons donc ici à la recommandation que nous avons formulée au début, que l'étude amorcée à l'occasion d'une enquête sur le problème fiscal soit continuée pour elle-même, c'est-à-dire en prenant le problème même de l'enseignement pour objet, et en le considérant non plus seulement sous l'angle financier, mais sous les différents aspects : idéologique, politique, culturel et constitutionnel, qui en constituent les données essentielles. Aucune étude ne nous paraît répondre à un plus grand besoin de notre milieu à notre époque."

Pour une mystique professionnelle

par Bernard Du Berque

Le temps est passé, grâce à Dieu, où l'on réservait le nom de profession aux carrières libérales et le nom de professionnels à ceux qui exerçaient le droit ou la médecine. Aussi, si je demande à M. Durand ou à M. Dubois, tous deux travailleurs manuels, ce qu'ils entendent par le mot profession, c'est sans beaucoup se rider le front, qu'ils me répondront : "Mais c'est l'exercice d'un métier." Et si je répète ma question, je m'attirerai sans doute cette réplique : "C'est aussi un gagne-pain." Je m'en irai donc avec deux notions, à vrai dire assez riches.

L'exercice d'un métier, il y a tout un horizon d'utilité, de progrès et même de solidarité humaine derrière ces deux mots. Cela fait penser au travail bien fait, à ces oeuvres de haute qualité inspirées par la conscience et l'amour du métier. Les artisans d'autrefois nous ont laissés de ces monuments; ceux d'aujourd'hui en réalisent parfois encore, malgré les structures rigides et le volume massif de la production moderne, malgré la division du travail, la rationalisation et même le stackanovisme.

Sous son aspect de gagne-pain, la profession évoque des besoins satisfaits : la nourriture, le vêtement, l'habitation et cela n'est pas sans grandeur. Les mains du travailleur édifient la cité humaine. Non seulement elles sustentent l'individu, mais encore la famille et la nation. Par leurs efforts persévérants, par leurs sueurs et leurs blessures, elles permettent l'épanouissement du foyer. Elles multiplient les berceaux. Elles ouvrent les écoles. Elles rendent possibles et nécessaires les universités, car si elles procurent le

pain du corps, elles procurent aussi le pain de l'esprit. Elles conduisent à l'aisance, à la petite propriété, à la vie saine; et par là, réalisent une part importante de l'équilibre humain.

C'est pourquoi, ces mains du travailleur sont infiniment respectables. Sous le signe de la technique, dont elles sont l'instrument, elles font avancer le monde et préparent l'accomplissement de ses destinées.

Et cependant . . . , si je considère la profession au concret, dans l'histoire et dans la vie, elle est plus qu'un art, un métier, une spécialisation individuelle, elle éveille des résonnances sociales. Elle est une force. Elle est un signe d'unité et un signe de différenciation. Elle a modelé l'humanité, elle a modelé la civilisation. La profession a été un cadre, et à ce titre, elle a groupé des hommes. Les professions ont été des cadres, et à ce titre, elles ont distingué les hommes les uns des autres, elles les ont classifiés, elles en ont fait des parts et des catégories; se diversifiant et se spécialisant, elles ont donné naissance à des corps de métier et à des classes sociales. Des buts communs et des buts divergeants ont surgi, au nom de la profession. Des intérêts se sont noués ou se sont opposés. Et puis, comme naturellement, entre ces cadres et à l'intérieur même de ces cadres, des hiérarchies se sont constituées. Les corps professionnels ont pris valeur d'organes chez certains peuples et à certaines époques. Ils sont entrés dans l'histoire et souvent, ils ont fait l'histoire.

La profession n'est donc pas seulement l'exercice d'un métier et le gagne-pain de l'homme, elle est encore un groupement social et un moule, d'où le monde du travail est sorti, c'est-à-dire un univers bien à part, avec ses usages et ses traditions, ses amours et ses haines, son bien commun

et ses maux communs. On pourrait presque dire, avec sa vérité et ses erreurs, car dans tout ce qui est humain, il y a ce mélange de bien et de mal, de vrai et de faux. Groupement humain ! l'expression est bien vague. De quel groupement s'agit-il ? Et je pense tout d'abord à l'association.

Nous savons tous ce qu'est l'association professionnelle. Nous savons qu'elle est le résultat d'un accord en vue d'un but déterminé, par exemple, les conditions de travail. Le bien qui unit ses membres est une espèce de contrat librement conclu, pour une durée déterminée ou non. Elle suppose donc une organisation et un consentement mutuel.

Or, la profession n'est pas toujours organisée, et cependant elle existe. Ce qui ne saurait arriver, si elle n'était que le résultat d'un contrat libre entre ses membres. Il faut donc en conclure que l'association professionnelle est une chose, mais que la profession en est une autre, une autre plus profonde, enracinée dans un sol plus mystérieux à la fois et plus stable que le contrat d'association.

Faut-il parler de société ? Le travail donnerait-il naissance à une réalité sociétaire avec tout ce que cela suppose ? Oui, la cité du travail existe. Nous disons même qu'elle est une société naturelle, c'est-à-dire un reflet de l'ordre éternel. Nous disons que la tendance vers la société professionnelle éclôt tout naturellement dans le cœur de l'homme, parce qu'elle se greffe sur son droit à la vie et à la vraie liberté du travail. Les travailleurs, en tant que travailleurs, exercent une fonction sociale comme tout citoyen, en tant que citoyen. Cette fonction sociale est une base et un fondement de droits. Et ces droits tendent à s'exprimer. Ils ont besoin d'être défendus. Double rôle, qui ne peut être rempli que par une armature sociétaire,

douée de personnalité morale. Et tout cela exige encore une organisation avec son autorité et ses lois. Mais supposons encore une fois qu'il n'y a pas d'organisation sociale, la profession cesse-t-elle d'exister ? Comment le pourrait-elle ? Nous venons de dire qu'elle tient à la nature même de l'homme. D'ailleurs, même non-organisés, les travailleurs cessent-ils d'être des travailleurs ? n'ont-ils plus d'intérêts communs ? Ne sont-ils plus solidaires, et même, dans une certaine mesure, inter-dépendants, dépendants les uns des autres ?

Chaque catégorie de travailleurs est comme un navire qui affronte la mer. Les hommes qui sont à bord ont-ils besoin d'être organisés ou liés par contrat, pour se sentir solidaires et interdépendants ? Leur destinée n'est-elle pas commune dans le succès comme dans l'échec, dans une heureuse traversée ou dans l'hypothèse d'un naufrage ? leurs ennemis ne sont-ils pas, pour tous sans exception, la tempête et le récif ?

Ainsi en est-il des travailleurs ? Leur destinée est irrévocablement attachée à la conquête de certains biens communs. De plus, le travail côte à côte, à une oeuvre commune, amène non seulement une fusion physique des vies et des activités, mais encore une fusion morale, une fusion des consciences. Une unité est réalisée. Du plan matériel, elle ne tarde pas à passer sur le plan moral et spirituel. De ces labeurs, de ces fatigues, de ces souffrances partagées naîtront bientôt des réactions psychologiques et morales. Il y aura conscience commune, parce qu'il y aura inter-pénétration des sensations éprouvées et des sentiments qui en seront l'écho.

À ce stade, c'est le mot communauté qu'il faut prononcer, communauté réelle et effective, avec tout ce que

cela comporte : la communauté du travail. Certes il existe des communautés plus intimes et plus totalitaires, en ce sens qu'elles réclament de l'homme une plus grande partie de lui-même, comme la famille, comme la nation. Mais il n'en reste pas moins vrai que la cité du travail, bien avant d'être une association ou une société, est une communauté naturelle. Organisée ou non, elle existe, car la nature commence avant toute intervention humaine et s'épanouit bien au delà. On dira peut-être que la différence entre société et communauté est subtile. Elle existe cependant.

La société organise les hommes sur le terrain du droit positif. Elle est fondée sur l'autorité et son instrument, c'est la loi. De là à la fois sa force et sa faiblesse, ses chances de durée et ses périls de dissolution. Par la loi, on ne peut atteindre les hommes que par l'extérieur et dans certaines limites bien définies, de telle sorte que l'homme n'appartient vraiment à une société donnée, qu'en autant qu'elle s'appuie sur des bases communautaires.

Un exemple le fera comprendre. L'état et la nation sont deux réalités distinctes. On le sent bien chez nous, où deux groupes forts et de haute civilisation sont unis dans le cadre d'une seule société politique. Nous formons comme deux nations dans un seul État. Et c'est ce que nous voulons signifier quand nous parlons de deux nationalités dans la Confédération. L'organisation juridique est une, mais les bases communautaires sont doubles. Nous formons bien deux communautés nationales. La loi statutaire ne peut rien contre les lois informulées de l'âme collective, qui s'expriment par des traditions, des usages, des uniformités de pensée et surtout de sentiment. Un monde nous sépare, un monde plus mystique que physique, plus instinctif que voulu, un monde historique, qui se rit

des négations et des incompréhensions, comme il se rit des ententes, des traités et des actes parlementaires. La nation, c'est la communauté, lourde d'atavismes, d'héritages et d'histoire, antérieure à tout texte législatif. L'État, c'est l'organisation juridique, c'est le cadre politique, le code civil, la contrainte et la légalité.

Ainsi en est-il de la profession. C'est pourquoi, après avoir dit qu'elle est l'exercice d'un métier et un moyen de subsistance, il faut ajouter que, transcendant à toute organisation, la profession est un groupement issu de la nature, avec ses structures spontanées, modelées ensuite et parachevées par l'histoire, et qui s'épanouit enfin par la fusion des âmes. Et tout cela existe, sans, pour ainsi dire, que l'homme ait eu à vouloir. C'est comme un premier jet de son âme, obéissant à des lois éternelles, premier jet recueilli et canalisé par le temps.

Cette structure, dont nous devons de parler, c'est celle même qui est commandée par la nature des êtres et qui se matérialise dans un ensemble de fonctions complémentaires. On y peut retrouver en germe, les cadres du travail à toutes les époques. Celui qui en fait le plan, celui qui l'exécute et celui qui en dirige l'exécution. Car cette division des tâches n'est qu'une exigence d'unité et de rendement; elle est au-dessus du temps et des lois.

Ces liens d'ailleurs, ne sont que le fait d'un commun destin. Ils se soudent chaînon par chaînon, au cours d'une existence laborieuse, où se mêlent les vies et les activités. Mais la chaîne ainsi formée, a tôt fait d'étreindre aussi les âmes pour les lier ensemble, parce qu'il est dans la nature même de l'ordre humain, que rien ne s'arrête au matériel, mais que tout aboutisse au spirituel. De même que l'homme ne peut séparer son âme de son corps, ni son

corps de son âme, de même ne peut-il fermer la porte entre les deux. Toute rencontre physique postule l'adhésion morale. Du plan de la matière, la solidarité a tôt fait d'envahir le plan de l'esprit. C'est pourquoi la communauté professionnelle s'épanouit normalement par la fusion des consciences, dans l'adhésion intérieure, qui lui permet de durer et de se développer.

Cette adhésion s'exprime par des actes professionnels conscients. On ne devient pas travailleur de telle ou telle catégorie, en s'inscrivant ou en recevant une carte de compétence, mais par des actes qui nous intègrent véritablement à la vie du métier. De même en est-il de la citoyenneté dans un pays. On ne devient pas citoyen canadien par la réception d'un brevet de naturalisation, mais on l'est déjà ou on va le devenir par la communauté de vie, d'activité et bientôt d'idéal. Contre ces données essentielles, l'autorité ne peut rien. Dans ce domaine réservé de l'humain, elle ne peut créer de droits, mais tout au plus sanctionner et définir ceux qui existent déjà.

De là le danger qui menace toute communauté sociale. Que, sous l'empire d'une idéologie, l'autorité violente, par des décrets, les structures naturelles, et la société est en péril. Elle ne pourra résister longtemps à des offensives contre-nature. On peut se demander si les bouleversements économiques, les crises professionnelles ne sont pas le contre-coup de pareilles tentatives ? L'organisation étant distincte de la profession, il est donc possible que celle-ci soit mal organisée, voire organisée contrairement à son ordre naturel et propre. Si l'on ouvre l'histoire, on en constate le fait. C'est bien ce que le législateur a tenté dans la plupart des pays après 1791, car avons-nous eu depuis une organisation vraiment communautaire de la

profession ? En aucune façon ! Les principes individualistes, qui prévalent depuis ce temps, ne le permettraient pas.

On se plaint que le syndicalisme moderne est un syndicalisme de revendication. Comment pourrait-il en être autrement, puisqu'il est trop souvent basé sur les seuls intérêts de classe; puisque la solidarité qui y règne est purement économique, appuyée sur de simples similitudes de budgets et, que, par là même, les profondes solidarités de l'ordre professionnel sont méconnues ou battues en brèche. À qui ferait-on croire que la solidarité est plus grande entre l'ouvrier métallurgiste canadien et l'ouvrier métallurgiste russe, qu'entre notre ouvrier, son personnel de maîtrise et même son patron ? Car on veut bien organiser les travailleurs sur tous les plans, du local à l'international, pourvu cependant que ceux qui les dirigent en soient exclus. Si l'on était plus franc, on dirait : l'organisation sera, à condition d'être contre le patron. De leur côté, les patrons veulent bien s'organiser, mais en dehors des travailleurs et par-dessus leur tête.

Et on en arrive à cette situation prévue par Albert de Mun, lors de l'adoption à la Chambre française de la première loi syndicale : "Ce qu'il y a dans les syndicats actuels, disait-il, c'est surtout une pensée de lutte, un moyen de résistance contre le capital, ils donneront aux ouvriers une arme pour hausser les salaires ou diminuer les heures de travail, mais ils ne leur donneront pas ce qui leur manque par-dessus tout, la sécurité dans l'avenir, la stabilité de la condition et l'élévation progressive dans la profession. Organisés pour la guerre, ils deviendront très vite un instrument d'oppression. Ils ne feront ni une oeuvre de paix, ni une oeuvre de liberté . . . , et alors je

me demande où est la réforme, où est l'émancipation ?"

"En face des ouvriers, ajoutait-il, les patrons s'organiseront aussi; ils fortifieront leurs moyens d'action; dans cette bataille d'intérêts, ils oublieront de plus en plus leur devoir social et il n'y aura plus jamais en présence que des ennemis."

Est-ce servir les intérêts professionnels que d'ignorer ou de trahir les intérêts supérieurs de la famille ou de la nation ? Je m'explique. Comment nous ferait-on croire que les intérêts du travailleur canadien et du travailleur chinois ou américain, soient plus intimes et plus sacrés que les intérêts qui unissent le canadien au canadien, l'ouvrier à son personnel de maîtrise et même à son patron ? C'est pourquoi l'organisation professionnelle, si elle se conçoit très bien sur le plan local, régional et national, est difficilement concevable sur le plan international, à moins que ce soit pour de simples consultations, ou des services techniques, comme par exemple le Bureau International du Travail (B.I.T.).

Que des étrangers viennent, par-dessus les frontières, régler chez nous les problèmes ouvriers, c'est là quelque chose d'inouï dans l'illogisme !

De plus, en effet, une organisation logique ne peut se cantonner strictement sur le plan horizontal et ignorer le vertical. Je suppose une organisation de voyageurs; en vue de leurs intérêts communs. Trouverait-on logique d'organiser ensemble tous les voyageurs de troisième dans dix trains en directions opposées, en excluant bien entendu et les secondes et les premières, et le contrôleur et l'ingénieur ? Où se trouve pourtant la véritable solidarité entre ces hommes associés ? Repose-t-elle sur la qualité des banquettes ? Qu'est-ce qui rend les hommes solidaires,

sont-ce de vagues ressemblances entre eux ou bien l'interdépendance réelle où ils se trouvent ? Et dans l'exemple précité, où se trouve cette interdépendance, sinon entre les *associés* d'un même voyage et d'un même convoi, parce que leur destin est solidaire, Que l'accident arrive et ils sont tous plus ou moins touchés.

Je me représente volontiers la profession sous la figure de ce convoi qui s'en va la nuit, ou de ce navire qui entreprend une traversée. Faut-il en conclure que la communauté professionnelle ne doit pas déborder les limites de l'entreprise ou que les syndicats devraient nécessairement être mixtes ? Non pas précisément, mais que, de toute nécessité, à mesure que se groupent patrons et ouvriers, des ponts soient prévus à chacun des paliers de l'organisation, afin que ne soient jamais brisées les précieuses solidarités professionnelles, et que le contact soit constant entre les éléments de la structure.

Ces solidarités sont d'autant plus importantes, que l'industrie capitaliste, par sa nature même, en a consommé la brisure en éloignant le patron des ouvriers. Les organismes professionnels de classe sont nés de cet éloignement. À la communauté professionnelle de destin et de solidarité naturelle, on a substitué ainsi la communauté de niveau économique, communauté d'apparence plutôt que de réalité. Hélas ! Ces sortes de groupement seront de pauvres communautés. L'entraide ne peut exister et n'existe naturellement que dans les communautés véritables, c'est-à-dire, qui sont fondées sur la dépendance réciproque de leurs membres. La raison en est simple. L'homme est porté à secourir —son prochain avec d'autant plus de dévouement qu'il est lui-même concerné par le malheur d'autrui. Le père qui paye les dettes de son fils, consent à d'autant

plus de sacrifices que son propre honneur et celui de toute la famille est en cause. Sans doute, il le fait pour son fils, mais aussi pour lui-même.

Quand l'interdépendance n'existe pas, l'entraide reste possible sans doute, mais elle devient héroïque. Se dévouer pour ceux qui ne nous sont rien, ni parents, ni amis, ni confrères, ni concitoyens, requiert une haute vertu. Ce serait une illusion que de l'exiger de la masse des hommes, et prendre une bien grande responsabilité que de consacrer par une institution le divorce de l'intérêt et du devoir. C'est dans l'ordre de la nature que nous travaillions au bien commun à travers notre bien propre.

Le patron sera d'autant plus porté à aider son ouvrier qu'il aura compris que le sort de son entreprise tient, pour une bonne part, à l'état de santé, aux dispositions morales et même au statut familial de cet ouvrier. De même, la conscience professionnelle du travailleur sera d'autant plus fortifiée qu'il comprendra que son avenir à lui dépend du succès général de l'entreprise.

Aussi pouvons-dire, en guise de conclusion pratique : nous voulons une organisation solide, durable, fructueuse du travail ? Eh bien ! *exigeons qu'on la réalise sur le véritable terrain de la profession et non sur la mystique de classe.* Car entre nous, travailleurs, *nous ne sommes pas frères parce que nous avons en poche la même somme d'argent, mais parce que nos vies et nos actes et nos intérêts sont mêlés à un point tel que notre bonheur particulier à chacun dépend de notre réussite commune.*

Ces vérités auraient dû être dites depuis longtemps. Personne, ou presque, n'a osé le faire parce que nous sommes tous plus ou moins imprégnés de mystique socialiste. Aussi, parce qu'il est fort mal vu d'émettre des doutes

sur la légitimité ou l'utilité des structures syndicales, telles qu'elles existent actuellement.

On peut d'ailleurs aller plus loin sans aucun péril de se tromper, en se basant strictement et exclusivement sur les faits : l'organisation syndicale est dépassée. Elle ne répond plus au besoin des temps. Elle constitue même un danger pour l'homme. Elle a fait son oeuvre. Il y eut un temps où elle fut utile, nécessaire même. Ce temps est passé. Il suffit d'observer son évolution, sa progression en zigzag, son ingérence dans la politique, qui n'est pas son fait. Elle a besoin d'un complément, d'un couronnement, qui ne peut venir d'elle-même. Elle a besoin aussi d'être replacée sur des bases saines, dans le cadre hiérarchique des groupements humains; couronnée par une structure supra-syndicale.

Pie XI l'avait prévu, qui crut nécessaire d'écrire *Quadragesimo Anno* après *Rerum Novarum* de Léon XIII. Pie XI voyait ce que nous vivons !

Albert de Mun, député français, l'avait prévu. Votant en faveur de la première loi syndicale, il dit en substance : "Cette loi, toute imprégnée d'individualisme, conduira à la guerre. Au lieu de réduire la question sociale, vous l'aggravez pour l'avenir. Patrons et ouvriers se combattent déjà : vous ne faites que les mieux armer pour une lutte plus meurtrière."

CHRONIQUES

A - L'économique

Grands ensembles ou maisons isolées

par Rodolphe Laplante

Une population qui compte une forte proportion de familles nombreuses doit être pourvue d'un espace vital suffisant pour les loger. Et il faut aussi de l'air et de la lumière pour qu'un climat sain baigne ses occupants.

Nous maintenons que la maison idéale pour loger des enfants, même s'ils sont peu nombreux, est celle dite d'un seul tenant.

Il y a à l'encontre le coût relativement élevé de la maison unifamiliale et dont le premier élément est le prix du terrain.

C'est dans cette perspective que la Loi pour améliorer les conditions de l'habitation a été promulguée.

L'abattement d'une proportion de l'intérêt, à ceux qui sont éligibles, et payable par le gouvernement de la province de Québec, diminue la charge fixe pour le propriétaire éligible.

Les coopératives d'habitation ont acheté souvent de grandes étendues de terrain et la revente des parcelles aux aspirants-propriétaires pouvait être effectuée à un prix relativement bas. La coopérative en principe ne recherche pas un profit en revendant ces terrains. Mais ce n'est pas de cette loi provinciale de l'habitation et de ses incidentes que nous voulons vous entretenir.

Rappelons que Paul Voisin qui fut et est encore le grand artisan de l'accession au gîte familial à Reims, s'est quand même avisé qu'il fallait concurremment édifier de grands ensembles.

On a édifié beaucoup de centres domiciliaires en Canada et dans le Québec depuis quelques années. On a mis l'accent, et le soussigné comme d'autres, sur l'avantage pour tout individu de posséder une maison pour lui et sa famille.

Cependant, des urbanistes compétents, des propagandistes de la maison familiale, comme monsieur Paul Voisin de la Société du crédit immobilier de Reims, préconisent des maisons multifamiliales ou de grands ensembles sans nier les avantages incontestables de la maison unifamiliale. On allègue que la maison seule ne convient pas à tous, en raison de son coût ou de ses charges fixes, ou en raison aussi du caractère itinérant de certaines professions qui obligent les titulaires à changer de milieu.

On représente de plus qu'une agglomération constituée uniquement de maisons unifamiliales entraîne des frais édilitaires proportionnellement plus élevés pour un territoire déterminé, que si on érige tout à côté des maisons multifamiliales. On ajoute que la vie communautaire est plus agréable, si la densité de la population est plus forte. Le groupement paroissial est alors plus populeux, donc plus actif, ainsi que toute la vie coopérative, économique, sociale et nationale.

Cette concession quant aux avantages de quelques grands ensembles ou maisons multifamiliales, intégrées dans un secteur comptant surtout des maisons unifamiliales, n'infirme en rien la supériorité intrinsèque de la maison unifamiliale pour y élever des enfants.

La maison familiale offre aussi pour les adultes, l'agrément du parterre et d'une rocaille et d'un minuscule jardinet pour occuper les loisirs et procurer un sain exercice physique.

À Reims où ce père de famille modèle, monsieur Paul Voisin, a continué et intensifié l'initiative du Foyer Rémois fondé en 1912, on a construit de coquettes petites maisons.

La Cité-Jardin comprend 594 logements plus trois habitations avec magasins et dix maisons construites par des *particuliers*.

On y ajoute deux centres d'alimentation en deux quartiers différents afin d'éviter des dérangements nombreux. Il y a aussi le groupement scolaire et la maison commune. Une bibliothèque a été aménagée ainsi qu'un terrain de jeux, une clinique prénatale, une garderie pour enfants, une église modeste, mais de bon goût, dresse sa silhouette au milieu de ces habitations. Un tel aménagement ayant sa répercussion dans le domaine religieux, familial et social n'a pas été prévu par tous les constructeurs de grands ensembles en France et dans le Québec, et c'est malheureux. Les grands ensembles varient en qualité, en prix de location ou en prix de vente de l'unité domiciliaire (car en France on vend souvent l'appartement dans un grand ensemble).

Enfin le Foyer Rémois a songé à la classe moyenne et des logements superposés ont été construits. On a groupé ainsi, tout d'abord, quarante logements dit grands ensembles et il y a généralement, à la devanture, du moins à Reims et en plusieurs villes, des pelouses, de larges allées en gravier pour la promenade des adultes et les évolutions des petits enfants.

En bref on a réussi à édifier à Reims au moins mille quatre cents unités de logement, soit des habitations unifamiliales, des logements semifamiliaux, multifamiliaux ou intégrés dans de grands ensembles.

Nous résumons bien imparfaitement une initiative française plus qu'intéressante. Des initiatives de ce genre sont innombrables actuellement en France, en Italie, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou ailleurs. On s'est rendu compte qu'il fallait loger les gens et que s'il est désirable de les loger dans des maisons unifamiliales, comme le furent nos devanciers, les contingences, quant au coût surtout, empêchent la réalisation de cet ultime objectif *partout*. Il faut loger les gens. On s'emploie à les loger parfois en hauteur, ce qui n'est pas commode pour une mère de famille ayant des enfants, mais les ensembles sont pourvus de tous les services éditaires essentiels et *nous croyons que c'est quand même un progrès*.

Nombreux sont ceux qui n'ont pas besoin d'une maison unifamiliale car ils n'ont pas d'enfants et n'en ont plus, ou n'en ont pas encore. Il y a aussi les célibataires qui veulent se procurer les avantages d'un appartement et qui ne subissent aucun inconvénient à être logés au deuxième, troisième, quatrième ou cinquième étage.

Pour assurer le plein équilibre d'une communauté, il faut mener de front les trois projets : projet de la maison familiale, de la maison à appartements, et de ce qu'on appelle en France, grands ensembles.

On ferait bien en Canada et surtout dans notre Province, afin d'équilibrer la vie communautaire et la rendre attrayante, d'activer la vie paroissiale, sociale et religieuse, de grouper à la fois des maisons unifamiliales et, dans le

district adjacent, des appartements groupant la catégorie de personnes que nous venons de mentionner.

Le problème du logement doit être repensé de nouveau au Canada et dans la Province. Il faut sans cesse qu'architectes, urbanistes, sociologues, entrepreneurs se penchent sur ce problème de l'habitation et qu'ils tiennent compte de la possibilité de payer de l'occupant. Il faudrait aussi se persuader qu'une longue série de maisons unifamiliales ne constitue pas en soit une vie paroissiale vivante et qu'il faut y insérer de grands ensembles, des gîtes pour locataires, des parcs, des terrains de jeux et tous ces éléments essentiels que nous avons énumérés plus haut. Autrement ne nous faisons pas illusion, il y aura de belles maisons, de larges avenues, un grand terrain à l'avant des maisons, difficile d'entretien l'été et plus difficile d'entretien l'hiver vu notre climat, mais une forte tranche de la population qui ne peut pas payer tout cela se découragera, vu les obstacles pour maints occupants à la permanence de la possession de la maison familiale à tous les stages de la vie.

Les gîtes familiaux, les logements, les maisons varient selon les revenus de la famille et des individus et ce qu'on demande à ces gîtes varie également selon le revenu que chacun accuse, l'âge des occupants et aussi selon l'âge et le nombre des enfants.

La population s'urbanise dans le monde entier. Il est indéniable que l'État a un rôle supplétif à jouer dans le problème du logement mais il faudra savoir de plus en plus quoi demander à l'État. La maison seule, qui, répétons-le encore, est le gîte idéal n'est pas accessible à toutes les familles. Les maisons doivent être construites pour les besoins de la population, eu égard à son revenu, et

non pour satisfaire le légitime profit que recherchent les entrepreneurs.

L'Europe a mis beaucoup de temps à s'occuper du problème du logement. On semble secouer l'indifférence, l'apathie et on se dirige, croyons-nous, un peu partout en Europe, vers des solutions qui tiennent compte des différents facteurs ou éléments que nous avons exposés plus haut.

Le gîte, le logement loué, l'appartement acheté ou loué, la maison unifamiliale ou multifamiliale, quel que soit l'espace utilisé, il faut qu'il s'adapte aux exigences des résidents à leurs revenus, selon les phases de l'épanouissement de la famille.

L'habitation doit être pensée, conçue, réalisée en songeant que les occupants sont des êtres humains, qu'ils sont en notre pays, en notre province surtout, des chrétiens avec enfants, ayant une vie familiale, et une vie paroissiale ou communautaire doit prolonger l'épanouissement de la famille.

En ce faisant, les autorités constituées, les employeurs, les prêteurs auront contribué à loger la population dans des cadres où un légitime confort assurera le bien des individus, de la famille et de la collectivité toute entière.

Spécifions, en terminant qu'il ne paraît pas, par ailleurs, y avoir moyen de régler rationnellement le problème du logement, compte tenu de la modicité du revenu de certaines familles, si on n'utilise pas la formule coopérative, non seulement en épargne ou en crédit, mais dans tous les secteurs. Mais c'est là un tout autre sujet. **R. P.**

B - Les événements

par F.-A. Angers et E. Cinq-Mars

Changement de vie

Au lendemain des élections, M. Lesage a eu un mot heureux, qu'il faut souligner... et qualifier. Ce n'est pas seulement un changement de gouvernement que la Province s'est donnée; ce sera aussi un changement de vie, a-t-il déclaré en substance. La formule est bien frappée; elle sera bonne, à condition non seulement d'être formule, mais aussi d'être bien pensée.

Oui ! la province a besoin d'un changement de vie. Elle a besoin d'être dirigée par un homme qui ne sera pas seulement un chef de parti, comme c'est à peu près tout ce qu'elle a eu depuis la Confédération à un court intérim près⁽¹⁾. Par un véritable homme d'État et même un grand homme d'État !

Elle aurait besoin d'avoir à la tête de son gouvernement, un homme qui saurait se dégager définitivement du complexe que notre peuple et son élite ont hérité de la conquête et des servitudes auxquelles ils ont trop complaisamment accepté de se soumettre à travers notre histoire. Un homme qui, par suite, ne serait pas seulement un roi-nègre, faisant parade d'indépendance uniquement pour gagner plus ou moins frauduleusement la confiance populaire, et par ailleurs toujours prêt à se soumettre aux com-

1. — Je ne pense pas ici à M. Sauvé dont le stage au pouvoir a été trop court pour justifier un jugement fondamental sur le nouveau style qu'il semblait inaugurer, après avoir été longtemps peu différent des autres en tant que lieutenant; je pense à Mercier.

promis et combines qui servent l'intérêt des *puissants*. Bref, un homme qui aurait pris conscience de toute la signification des droits gagnés de haute lutte par le pacte de 1867 et qui entend les utiliser à plein pour donner au peuple qu'il dirige la politique de grandeur, pour réemprunter à M. Lesage un terme que j'utilisais moi-même dans ces pages, qui achèverait son émancipation culturelle.

Ce changement de vie, cependant, pour apporter vraiment ce qu'il engendre de résonance profonde en nous-mêmes, il ne se réalisera pas par la simple abolition du patronage. J'oserais même dire que cette politique de grandeur pourrait parfaitement exister en dépit de la persistance du patronage, de même que le meilleur ministre de l'agriculture dans l'histoire de la province de Québec a été un homme d'affaires qui s'y connaissait en matière de combines politiques !

Un peuple, comme peuple, ne vit pas uniquement, ni principalement d'honnêteté électorale et administrative. Il a besoin d'un autre idéal que cette satisfaction quasi négative — ne pas pécher ! Il a besoin d'un autre idéal que la politique qui lui est donné tendre *avant tout* et presque *en dépit de tout* à le conduire vers un épanouissement de sa personnalité. On l'a assez dit, en ces dernières années, en critiquant le régime Duplessis : on ne se satisfait pas, si exaltant que ce soit sur le plan électoral ou politique, d'une simple défense même efficace contre des envahisseurs. Il faut aussi des réalisations intérieures qui enrichissent et qui engendrent une légitime fierté de soi.

Or cela justement implique que pour être une politique de grandeur, le changement de vie à provoquer ne soit pas n'importe quel changement. Il y a des changements qui sont accordés à l'âme d'un peuple et qui, par

suite, le grandissent en s'effectuant; il en est d'autres, au contraire, qui lui sont réfractaires, le jettent en état de crise et peuvent aboutir à la destruction de son être intime. À ce point de vue, il y a dans le programme du parti libéral des changements du type démagogiques qui demanderont à être manipulés avec d'infinies précautions.

Il ne s'agit pas d'être pour ou contre des idées radicales. Mais il y a des formes de radicalisme qui sont étrangères à notre tradition propre, et qui ne peuvent être efficacement introduites chez nous — en supposant qu'elles soient humainement valables — que par un long processus d'évolution. Même si elles ont pu, dans leur manifestation à l'étranger, séduire quelques-uns de nos intellectuels, qui estimeraient pouvoir s'en accommoder très bien, cela seul ne devrait pas justifier ceux-ci de vouloir les inoculer à des masses populaires qui ne seraient pas prêtes à les assimiler sans effets néfastes.

Nous sommes un peuple profondément marqué par une tradition catholique très profonde, et par suite très spéciale en regard du monde contemporain. Notre radicalisme à nous, celui qui est en accord avec les habitudes profondes du peuple, doit être le radicalisme de la doctrine de l'Église, intégralement pratiquée, avant de s'essayer à toute autre forme de solution inventée par d'autres peuples, d'ailleurs pas toujours avec des résultats heureux mêmes pour eux, en conformité avec leurs tendances propres. Il est donc loin d'être certain — il y a en fait de nombreux signes du contraire chez nous — que nous pourrions pratiquer avec avantage un radicalisme protestant ou matérialiste du type *Welfare State* ou société socialiste.

Il y a, à mon sens, de graves raisons de douter que M. Lesage contribuera à la grandeur du peuple canadien-fran-

çais en poussant davantage le principe de la gratuité dans l'enseignement comme dans les services sociaux. Plus que tout autre, notre peuple, qui avait autrefois le sens de la responsabilité sur le plan des affaires familiales et individuelles — et qui le perd rapidement sous l'impulsion des politiques sociales fédérales — a besoin de s'appuyer sur cette valeur, même si cela doit lui occasionner quelque gêne, pour s'élever au sens des responsabilités civiques, sociales et nationales, auxquelles les circonstances ne lui ont pas permis d'accéder encore à aucune époque de son histoire.

Sur le plan du patronage d'ailleurs, qui intéresse si spécialement et si opportunément M. Lesage, ce n'est pas en faisant miroiter aux yeux d'un peuple déjà trop faible en cela, la facilité avec laquelle il peut régler ses problèmes en s'en déchargeant sur l'État, qu'on lui créera la mentalité nécessaire pour qu'il cesse de prendre son député pour le Père Noël. On n'élève pas un peuple au sens plein du mot, pas plus qu'un enfant au sens éducatif du terme, en cultivant ses vices, mais en lui donnant des vertus fortes.

Oui ! il nous faut un changement de vie ! Mais avant de l'entreprendre, que M. Lesage s'arrête à le penser ou à le faire penser, non pas seulement en fonction de ce que font les autres, des succès et des échecs qu'ils obtiennent, mais en fonction d'abord des principes qui doivent inspirer l'évolution d'une civilisation canadienne-française caractéristique des valeurs que nous portons en nous. Le vrai sens de l'autonomie provinciale, c'est cela ! Non pas seulement avoir un gouvernement autonome, mais avoir un gouvernement autonome pour qu'il lui soit justement permis de faire une politique appropriée au milieu qu'il est chargé de gouverner ! **F.-A. A.**

Attention aux arguments à la Duplessis !

Au sujet de la Commission d'étude sur l'assurance-hospitalisation, M. Lesage a laissé échapper un argument qui sonne étrangement comme le Duplessis des plus mauvais moments (ceux des calembours pour éliminer les questions sérieuses). Selon M. Lesage cette Commission aurait coûté trop cher pour ce qu'elle lui valait. C'est un point de vue ! Puis il aurait ajouté :

"C'est un luxe que la Province n'avait pas le moyen de se payer, à ce moment-ci, alors que la majorité de nos gens, on le sait, ne sont pas en mesure de faire face aux dépenses qu'implique l'hospitalisation."

Et si la province n'a pas le moyen de se payer ce *luxe* de \$1,000,000, selon les estimés probablement exagérés du premier ministre, comment pourra-t-elle payer, avec ou sans primes supplémentaires, les dizaines de millions qu'il lui faudra contribuer pour acquitter les notes d'hôpital ? Jamais plus mauvais argument que celui-là ne pouvait être employé en pareil moment.

En somme, cela équivaut à dire que ce qui compte c'est de faire quelque chose, sans avoir à se préoccuper de la façon dont elle sera faite. Étudier avant d'agir serait un luxe ! Il me semble pourtant que M. Lesage nous promettait un gouvernement éclairé ! Comment pourrait-il être éclairé sans consacrer une partie de ses fonds à l'étude des questions, justement en vue de les rendre moins onéreuses à ce peuple qui n'est pas assez riche pour avoir le moyen de gaspiller son argent dans des entreprises inconsidérées. C'est le contraire qui s'impose : les gens qui n'ont pas le moyen de payer leurs comptes d'hôpitaux, ne peuvent pas se payer le luxe de laisser leur gouvernement

agir sans d'abord étudier les questions. Voilà ce que doit dire un premier ministre éclairé.

Je doute fort qu'il existe au ministère concerné, à Québec, tous les renseignements nécessaires, pratiques et administratifs aussi bien que théoriques, pour construire de toute pièce, sans étude, un système d'assurance-hospitalisation ou d'assurance-santé qui convienne parfaitement à la fois à notre mentalité, à nos besoins réels et à nos moyens. Je doute fort aussi que le parti libéral dans l'opposition ait su trouver le temps et consacrer l'argent nécessaire à faire préparer ce dossier qui lui permettrait de passer à l'action sans étude supplémentaire dès son arrivée au pouvoir.

Je sais que le gouvernement fédéral, en prévision de l'invasion qu'il prépare depuis longtemps dans le champ de l'hospitalisation et de la santé, a accumulé toutes sortes d'études et de documents. Mais justement dans les perspectives autonomistes dans lesquelles M. Lesage veut se placer, ces documents auront besoin d'être soigneusement scrutés et adaptés avant d'être utilisés à la construction de notre système d'assurance-santé. En fait, l'établissement d'un tel régime chez nous pose des problèmes fort délicats qu'un nouveau gouvernement devrait sentir le besoin de bien peser avant d'agir. Entre l'adhésion générale aux principes d'une mesure comme celle-là et la réalisation du régime gisent une multitude de questions techniques dont la portée sociale et morale est considérable. Pour cette fois M. Lesage a parlé trop vite ! **F.-A. A.**

Investissons chez les nôtres

Des lecteurs de *L'Action Nationale* trouveront que pour une fois — peut-être aussi les autres, mais cette fois j'en suis conscient ! — je n'ai pas beaucoup renouvelé mes

formules, dans le titre que je donne à cette note. Ce mot d'ordre est déjà tellement élémentaire pour le groupe de nos lecteurs, qu'il leur faut quelque chose de plus stimulant, s'ils sont encore passifs après nous avoir suivis pendant des années, dans ce que d'aucuns estiment, chez nos adversaires, être des propos nationalistes extrémistes, sinon virulents !

Mais si j'en suis conscient, c'est donc intentionnel ! Ce l'est en effet, parce que la formule n'est pas utilisée ici comme venant de moi, mais comme coiffant un article écrit, pour une section spéciale de l'Action Catholique (25 juin), par un homme d'affaires très en vue de la Vieille Capitale, M. Paul-H. Plamondon, vice-président de La Solidarité et propriétaire ou président de plusieurs autres entreprises.

C'est un fait qui mérite d'être signalé, non seulement pour en féliciter l'intéressé, mais aussi pour inciter plus d'hommes d'affaires de chez nous à travailler dans le même esprit et à ne pas avoir peur d'affirmer ce qu'on appelle chez nous être du patriotisme, mais qui n'est, pour les autres peuples, que du sens commun. À savoir : comprendre le sens des intérêts de la collectivité à laquelle on appartient, comme étant les siens propres; et par suite, savoir entretenir une préférence marquée pour ceux qui en font partie quand vient le moment de faire des affaires.

D'ailleurs, un progrès immense a été réalisé dans nos divers milieux d'affaires à ce sujet, depuis vingt ans. À cette époque nos principaux hommes d'affaires avaient tellement peur d'être accusés de nationalisme qu'ils se faisaient comme un point d'honneur d'avoir l'air de marquer quelque préférence que ce soit pour les leurs. Et quand un Anglo-Canadien avait le malheur de leur dire, dans quelque échange de vue que ce soit, "c'est du nationalis-

me", ou "êtes-vous nationaliste?", ils en verdissaient de honte, au lieu de dire tout bonnement : "Bien sûr ! Exactement comme vous, comme n'importe quel homme normal !" Au point, qu'il n'y a pas encore très longtemps, un des derniers exemplaires de ces dinosaures de notre aventure économique se serait fait un point d'honneur de ne pas vendre son entreprise à un groupe d'hommes d'affaires canadien-français, histoire de ne pas faire du nationalisme !!

Aujourd'hui nos hommes d'affaires prennent conscience des intérêts collectifs. Le nombre de ceux qui éprouvent la fierté de leur nationalité et qui tiennent à ses progrès augmentent. Ceux qui sont à cheval sur deux générations et qui ont participé quelque peu aux inhibitions de la première se sont rendus compte que l'Anglo-canadien tient compte de ces facteurs, et qu'il ne suffit pas d'être capable de concurrencer les siens pour être traité par lui sur un pied de véritable égalité. Les plus jeunes ont déjà ça dans le sang ! Si bien que ce n'est plus du côté du lâchage du monde des affaires, comme on le craignait et le déplorait il y a un quart de siècle, que vient le danger pour notre avenir, mais bien plus de cette partie de l'élite intellectuelle qui croit trouver dans un internationalisme ou un humanisme désincarné le moyen de se faire croire qu'elle gagne ainsi en largeur de vue.

De plus, le nouvel idéal nationaliste du monde des affaires canadien-français ne s'exprime plus uniquement en termes d'*achat chez eux*, alors qu'eux-mêmes ne se gênaient pas pour acheter chez les autres, comme on l'a reproché à certains des protagonistes des anciennes campagnes d'achat chez-nous. Et justement, ce n'est pas pour demander aux Canadiens français de lui prêter de l'argent, que M. Paul-H. Plamondon lance le mot d'ordre *investis-*

sons chez les nôtres; c'est pour dire au public que la compagnie d'assurance dont il est le vice-président se fait un devoir d'utiliser, dans toute la mesure du possible, l'argent qu'elle retire des primes de la collectivité, pour aider au développement de cette collectivité.

"Les administrateurs et officiers exécutifs de (notre) compagnie, écrit-il, sont animés par l'idée-force suivante : l'argent que nous confient nos assurés doit être utilisé au seul avantage de la collectivité canadienne-française. De cette idée se dégage une ligne de conduite : s'efforcer de retourner l'argent là où il fut perçu tout en s'assurant d'un maximum de garantie et de productivité."

Grâce à cette attitude de La Solidarité, affirme M. Plamondon, des fonds se sont mis à affluer dans des régions qui ne pouvaient que difficilement autrefois financer des initiatives municipales, scolaires ou commerciales et industrielles. "L'exemple entraînant, nos concurrents eurent tôt fait de nous suivre, et d'ouvrir largement leur finance à presque toutes les régions de la Province."

"Nous n'avons pas craint non plus, continue M. Plamondon, de faire confiance en la sagesse et aux qualités administratives de l'homme d'affaires du Canada français, et nous avons engagé sur obligations en leur faveur plusieurs centaines de milliers de dollars". La compagnie s'en est-elle trouvée plus mal, selon la tendance habituelle à argumenter sur l'incompétence des nôtres, sur leur faiblesse, sur le danger plus grand qu'il y a pour les assurés, pour les déposants, pour les épargnants, que nos institutions se doivent de protéger d'abord (dit-on, non sans raison, mais avec excès quand on exclut toute prise de risque) ? Voici ce que M. Plamondon a à dire à ce sujet :

"Notre conduite fut récompensée. Nous n'avons

qu'à nous féliciter d'avoir fait confiance aux nôtres. Tous nos placements sont excellents et donnent à merveille. Nous n'avons pas perdu un seul sou au chapitre des placements en dix-huit ans d'opérations et nous pouvons nous réclamer de l'un des meilleurs taux de rendement obtenu par une compagnie faisant affaire en cette province."

Ce me paraît être le mot lourd de la fin, auquel il n'y a rien à ajouter !

F.-A. A.

"Chrétien" et "catholique" sont-ils synonymes ?

Dans le numéro de juin de Relations, le Père Jacques Cousineau se prononce carrément en faveur d'un changement dans le programme de la C.T.C.C. Celle-ci déclarait adhérer à la *doctrine sociale chrétienne* plutôt que, comme auparavant, à la "doctrine sociale de l'Église". Le Père Cousineau opine que cette formule "n'ajoute et ne retranche rien à la précédente, puisque l'Église est le prolongement du Christ..." Elle serait même plus "radicale", en mettant "l'accent sur la source"; et "plus profonde aussi, puisque l'Église et ses gestes n'ont de sens que par Lui..." Elle serait encore "plus compréhensive des réalités psychologiques de notre monde contemporain et de notre contexte social nord-américain". Que voilà encore le genre de considération théorique auquel se laissent emporter trop facilement les moralistes et les théologiens, sans références aux réalités empiriques qui sont pourtant celles-là mêmes dont vit la grande majorité des hommes et en fonction desquelles ils interprètent les conseils des moralistes et des théologiens.

Non ! Père Cousineau : pas d'accord ! En dépit de toutes ces belles considérations, il y a une chose qui sera comprise par tous les syndiqués non catholiques, ou les

syndiqués catholiques qui militent dans les "unions" neutres. Et il ne sera pas en votre pouvoir, mon Père, de les convaincre du contraire. Ce qu'ils verront, c'est qu'il y avait dans la province de Québec une centrale syndicale qui adhéraît à la doctrine sociale de l'Église, terme de référence bien précis, qui lie le syndicat à *Rerum Novarum*, à *Quadragesimo Anno*, à *Divini Redemptoris* et à toutes les grandes encycliques et déclarations sociales des Papes. Et que cette centrale syndicale a, à un moment donné, changé cette référence précise pour quelque chose de plus vague, de plus indéterminé, qui s'acomode aussi bien des points de vue anglicans, presbytériens, luthériens, United Church, etc., etc. Comme ces points de vue sont tous plus ou moins contradictoires, entre eux, ils tendent à s'annuler et ne veulent plus rien dire, si l'on ne réfère à l'un d'eux en particulier.

Autant l'inscription "la doctrine sociale chrétienne", comme vient de le faire le parti socialiste marxiste d'Allemagne dans son programme, serait considéré comme un grand pas vers une adhésion religieuse s'il n'y avait jamais rien eu du genre dans les statuts de la C.T.C.C., autant la même inscription sera *nécessairement* considérée comme un recul, comme une remise du drapeau en poche, par tout le monde en Amérique, y compris les militants de la C.T.C.C. eux mêmes, en partant d'une référence à la "doctrine sociale de l'Église". Et en dépit de toutes vos argumentations *essentialistes*, vous ne pourrez pratiquement empêcher ce résultat *existentiel, institutionnel*.

En 1960, l'emploi du mot chrétien, pour la multitude, ne signifie pas, et ne signifiera pas, un "accent sur le retour aux sources" quoique vous fassiez pour l'en convaincre, vu que de toute façon vous ne la rejoindrez même pas. Au temps des sources, alors qu'il n'y avait qu'une

seule église chrétienne, qui était l'Église catholique, le mot "chrétienté" avait ce sens d'identification profond avec la personne même du Christ. Mais il y a eu depuis la multitude des hérésies et la multiplication des églises chrétiennes. De sorte qu'aujourd'hui, la masse comprend la chrétienté à travers la multiplicité de ces églises et non pas à travers la seule Église du Christ. Pour qu'elle nous entende clairement sur la doctrine, il faut nécessairement lui parler de la "doctrine catholique" ou de la "doctrine de l'Église". Autrement, loin de s'approfondir dans la considération de la seule doctrine qui est une, sainte, catholique et apostolique, elle s'éparpille dans la multiplicité et la superficialité de l'ensemble des opinions sociales entretenues par les diverses confessions chrétiennes par opposition aux Juifs, aux musulmans et aux païens. Comme cet ensemble est varié au point de passer par à peu près tous les extrêmes et tous les moyens termes, il ne signifie rigoureusement rien d'autres qu'une vague conception de l'homme et de la société que chacun est d'ailleurs bien embarrassé de préciser sans tomber dans les caractéristiques particulières de sa propre religion.

À partir de là, je tombe d'accord que l'expression *doctrine sociale chrétienne* est probablement plus compréhensive des réalités psychologiques de notre monde. Elle l'est dans le sens strict puisqu'elle embrasse n'importe quelle doctrine chrétienne. Elle l'est aussi en fonction de la mentalité protestante, c'est-à-dire portée au libre examen, du continent. Mais ce n'est pas ce que le Père Cousineau a voulu dire, et c'est cela même que les autorités ecclésiastiques ont voulu combattre en favorisant jusqu'ici l'existence d'un mouvement syndical confessionnel.

Selon que l'on part d'un raisonnement théologique ou d'un jugement sur les réalités empiriques de la psychologie

populaire, on arrive donc en la matière à des conclusions fort différentes. Si différentes qu'il y aura sûrement lieu d'y penser à deux fois avant d'autoriser une réforme des structures de la C.T.C.C. qui ne se contenterait pas seulement de reconnaître l'admission sans condition aux non catholiques et de supprimer dans le nom les signes d'adhésion confessionnelle, mais qui irait jusqu'à autoriser un changement de formule dont on ne pourra pas empêcher les effets neutralisant sur l'orientation doctrinale du mouvement.

F.-A. A.

Du Frère un Tel à la Soeur une Telle !

Depuis quelque temps, il se poursuit, dans la tribune libre des lecteurs au Devoir un étalage des refoulements qu'impose presque inévitablement la vie en communauté. Fait inouï, des religieux, apparemment sans l'autorisation de leurs supérieurs, et sous le couvert de l'anonymat, discutent en public certains des problèmes que leur cause leur vie, et les rattachent à certains autres problèmes de la vie sociale évoqués par des laïques — "excès d'autorité, peur de s'exprimer par crainte des représailles, etc., etc." — comme si les deux genres de situations étaient assimilables. Les religieux qui procèdent ainsi, usent-ils convenablement de leur liberté et servent-ils réellement le bien commun ? Ils devraient, me semble-t-il, se le demander sérieusement.

Je veux tout de suite ici distinguer entre ce qui est, dans ces lettres, opinions exprimées sur les problèmes de notre société, en matière d'éducation ou autres, et critiques directes ou indirectes de la règle communautaire et des incidents de la vie en communauté. Autant j'estime heureux et désirable que les religieux se considèrent comme des citoyens libres et ne se laissent pas gêner par leur habit

et un certain anticléricalisme, pour nous communiquer, si leur règle le leur permet, le fruit de leurs réflexions et de leurs expériences, en matière d'éducation notamment, autant il me paraît inopportun et malheureux que les problèmes internes de la vie communautaire soient discutés sur la place publique. Et cela non pas uniquement en fonction d'une règle de prudence relative au scandale qui en peut résulter dans certaines âmes simples et qui peut saper la foi du peuple dans nos institutions religieuses, mais bien en fonction de la nature même du problème, qui ne peut pas relever du forum.

Il me paraît y avoir là, en effet, confusion au départ. La confusion qui consiste à juger, selon les points de vue du monde, des événements ou des pratiques qui relèvent d'une tout autre optique, et qui n'ont de sens que dans cette optique. Que certains principes comme l'obéissance aveugle aux ordres d'un supérieur, ou certaines pratiques comme l'interdiction pour une personne de sortir seule, même pour aller à l'Église du coin, puissent être envisagées comme intolérables ou ridicules dans la vie sociale ordinaire, n'implique pas qu'ils aient le même caractère et qu'on puisse en discuter de la même façon quant aux cadres de la vie communautaire.

La société est un lieu où chacun se trouve engagé comme malgré soi et où les conditions de vie doivent être celles d'un milieu à l'intérieur duquel chacun reste libre, sous la réserve des sujétions de bien commun, d'orienter sa vie selon ce qui convient le mieux à sa personnalité et à son épanouissement. La communauté est un endroit où chacun a élu d'entrer ou de ne pas entrer et dont il peut aussi sortir à des conditions qu'il a acceptées. Cela fait toute la différence du monde.

C'est même pour ne pas avoir à affronter toutes les

exigences ou les conditions du milieu que représente la société ordinaire, que le candidat à la vie religieuse décide de s'en retirer, et choisit ou doit choisir le genre d'ordre qui correspond le mieux à ce qu'il recherche. Par définition, la vie communautaire des religieux doit être quelque chose de différent et d'en quelque sorte inacceptable s'il s'agissait d'une règle imposée à tous les citoyens. Qu'est-ce qui est intolérable alors et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Qu'est-ce qui est ridicule et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Comment pouvons-nous en juger, nous du public qui ne pouvons pas connaître très bien les mobiles qui inspirent la règle de chaque ordre ou communauté ? Et c'est singulièrement nous tenter de porter des jugements téméraires que de nous raconter ce qui s'y passe et de nous inciter à le juger selon nos yeux de laïques et en fonction des règles de fonctionnement de la société laïque générale.

Bien sûr, réclamer l'obéissance aveugle à tous les hommes constitue une violation de la personnalité et de la dignité humaine, et la négation de la liberté sacrée qui est inscrite dans la conscience de chacun. Mais si, pour des motifs supérieurs surtout, je désire, moi, vivre dans un état de soumission où j'accepterai de faire abstraction de mes opinions personnelles dès qu'elles contrediront celles de mes supérieurs, comment critiquer l'ordre qui m'offre ce genre de vie parce qu'on y abuserait de cette autorité en l'exerçant. À ce moment j'ose dire que celui qui estime s'être trompé en se soumettant à ce joug est plus justifié de vouloir en sortir que de critiquer le système établi pour les fins particulières de l'ordre où il est apparemment entré par erreur.

Même situation pour cette histoire de Soeurs qui ne peuvent sortir sans être accompagnées. C'est la règle dans certaines communautés, ce ne l'est pas dans d'autres.

D'un point de vue laïque on peut certes la ridiculiser facilement, parler de méfiance indue, et de ces femmes fortes qui savent garder leur vertu même sans surveillance. Est-ce bien là le problème ? On peut y donner une toute autre interprétation. Celle d'un acte d'humilité et d'un symbole accepté pour faire voir combien la nature humaine est frêle et combien, même les plus saints, savent se méfier d'eux-mêmes et vouloir se protéger contre la plus petite des occasions prochaines de tentation. Comment nous, pouvons-nous en juger ? Pas plus que nous ne pouvons nous expliquer, quand nous n'en sommes pas, comment des hommes sérieux peuvent s'amuser aux sottises d'initiation que l'on peut retrouver dans des sociétés secrètes ou semi-secrètes. Ce sont-là des problèmes qui regardent les supérieurs des sociétés ou communautés, et les hiérarchies qui peuvent les réformer.

Peut-être pouvons-nous être plus compétents s'il s'agit de discuter des conditions auxquelles tel ordre peut escompter exercer une influence qu'il recherche dans les milieux laïques, soit par l'éducation, soit par d'autres initiatives. Par là, les ordres religieux nous touchent et nous pouvons sans doute leur exprimer ce que nous attendons d'eux. Mais encore là, de quel droit pourrions-nous dire que nous l'attendons de tel ordre en particulier, sans justement violer la liberté même de ces hommes ou de ces femmes qui ont choisi ce genre de vie parce que c'est celui-là même qui leur convenait ? Et comment nous appartiendrait-il de décider si c'est tel ordre qui doit se réformer pour nous plaire, ou si pour rencontrer nos désirs ou nos besoins il faut plutôt attendre de la hiérarchie qu'elle favorise l'apparition de tel ordre nouveau correspondant à des besoins nouveaux,

sans nécessairement pour cela supprimer la tradition que représente tel autre ordre plus ancien ?

Encore une fois, il m'est arrivé et il m'arrivera encore de déplorer le silence que garde souvent le clergé, sous tous ses aspects, par rapport à tel ou tel problème qui pourrait être de son ressort et au sujet duquel sa situation privilégiée lui permet de s'exprimer plus facilement que nous, avec l'assentiment de la hiérarchie, parce qu'il n'est pas exposé de la même façon que nous à des représailles vitales. Mais je sais bien qu'il ne peut pas m'appartenir à moi de décider quel membre ou quelle section du clergé devrait en être chargé. Et je me sens mal à l'aise quand on m'incite à juger les instructions de Mgr Bernier à son clergé, ou les instructions que l'archevêque de Québec n'aurait pas donné à l'abbé Dion, ou les attitudes d'une supérieure de communauté à l'égard de ses subordonnées, ou les règles des communautés. Sans doute, y a-t-il des abus et des mesquineries là comme ailleurs, en fait, je le crois, moins là que dans la plupart des autres milieux que l'on peut observer. Mais il s'agit de milieux trop spéciaux pour que je sois sûr de bien comprendre, et je demande qu'on s'adresse au tribunal compétent ! **F.-A. A.**

Le préjugé du préjugé

Dans un article publié dans *Le Travailleur Social*, Monsieur Philippe Garigue, doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, aborde le problème des attitudes des Canadiens français envers les autres groupes ethniques. Il rapporte, en fait, l'analyse de cinq cas d'attitudes, d'ailleurs fort diverses, et même extrêmes. Puis, il en tire certaines conclusions sommaires ou préliminaires

en vertu desquelles il esquisse certaines hypothèses sur le comportement des Canadiens français.

Comme conclusion générale, il dit :

« Premièrement, parce que le phénomène ethnique est important pour les Canadiens français, et parce que la situation actuelle de conflit entre les groupes ethniques n'est pas perçue comme ayant fondamentalement changé, il ne peut y avoir de doute que beaucoup de Canadiens français continueront à faire des distinctions, à avoir des préjugés, et à canaliser leur agression, selon des schèmes ethniques. Deuxièmement, une transformation de cette situation demande qu'au moins deux séries de facteurs soient en conjoncture favorable. Que d'une part les causes visibles de conflit (c'est-à-dire, les différences de statut, de rôle, de possibilités, etc.) soient interprétées par tous (tant par les Canadiens français que par les membres d'autres groupes) comme étant non valables, et que d'autre part, l'ouverture linguistique avec tous les parlants français, les intérêts communs avec tous les Canadiens, et le sens d'un universalisme catholique, soient perçus comme étant plus importants que le fait d'être un membre d'un groupe ethnique. »

Voilà sans aucun doute un exposé qui se veut scientifique et qui essaie d'éviter par tous les moyens possibles de prendre position. Il recherche l'objectivité, et s'impose à ce titre des formules contournées pour tâcher de s'éloigner de tout ce qui pourrait être affirmatif : « la situation actuelle n'est pas perçue », « causes de conflit interprétées par tous », « comme étant non valables », « soient perçus comme étant plus importants ». Rigoureusement le tout est logiquement exact, à l'exception de quelques mots, que nous verrons être des mots-clef. Tout cela est exact, mais sonne faux. Pourquoi ?

Au fond, parce que le tout est échafaudé sur des hypothèses implicites grâce auxquelles on se donne plus ou moins le change de l'objectivité sans l'atteindre. Et je veux bien spécifier que ce n'est pas M. Garrigue qui est ici tellement mis en cause, que le langage d'une discipline sociologique dont il n'est pas l'auteur, dont il est plutôt la victime. Il manque à tout cela le bon et

sain réalisme qui cherche la vérité scientifique davantage dans les faits eux-mêmes que dans les hypothèses préalables.

En somme, ce que M. Garrigue nous explique c'est que chez tout Canadien français, il y a une incidence ethnique très prononcée, et qui est accentuée par la présence au Canada de certaines situations. Ces situations sont-elles exactes telles que vues, ou simplement imaginaires ? Cela ne paraît pas arrêter l'auteur, parce que selon la position prise cela ne paraîtra pas avoir d'importance. En somme, ce qui compte plus que ce qui est, c'est ce qui est perçu, ce qui est considéré comme valable ou non valable, la façon dont les choses sont senties. Et en effet si nous voulions ne pas nous rendre compte que nous sommes injustement traités, même quand nous le sommes, nous ne réagirions pas en gens qui s'estiment injustement traités. Et si nous nous en rendons compte dit le texte, nous faisons des distinctions indésirables, nous avons des préjugés, et nous canalisons de ce côté là nos schèmes d'agression.

En définitive, qu'il s'en rende compte ou non, M. Garrigue a pris parti, a établi sa thèse en fonction d'un préjugé, d'un jugement préalable. Ce jugement implicite, c'est que l'homme normal (défini comment ?) ne fait pas de distinction ethnique, que la distinction ethnique est de soi le résultat d'un préjugé (lequel ?) quel qu'en soit la cause, réelle ou imaginaire. Sur quoi cette tendance à l'universalisme complètement désincarné s'appuie-t-elle ? Mystère ! De toute évidence, c'est une sorte d'hypothèse de travail qui constitue un jugement préalable, une création idéalisée du *devrait être* dont on trouve peu d'occasions de vérification. En fait donc d'un préjugé

au sens le plus littéral : jugement porté avant preuve faite.

C'est ainsi, en cultivant le préjugé qu'une certaine sociologie moderne est parvenue à ranger dans l'anormalité, dans l'agressivité, tout ce qu'il y a de plus normal, de plus spontané dans l'être humain. Un peu comme cette philosophie antique qui avait réussi à pousser le relativisme assez loin pour définir la vie comme l'illusion du rêve chez un être qui dort quelque part dans un au-delà indéterminé. Elle a créé, en ce sens, un vocabulaire, une technique de raisonnement dont sont maintenant victimes, quand ils ne s'en méfient pas, même ceux qui voudraient vraiment s'abstraire du préjugé.

Les fondements de toutes ces fausses sciences, ou ces sciences faussées par une méthodologie boiteuse, seraient à reprendre pour y injecter d'abord une bonne pinte de bon sens, suivie d'une séparation claire et nette des deux domaines et des deux méthodologies philosophiques et scientifiques, en fonction de leurs limites et de leur portée propres. Autrement nous ne saurons plus avant longtemps distinguer les vraies réalités des pures imaginations, pas plus que nous ne distinguons clairement faits et principes, certitudes et hypothèses, jugements et préjugés. **F.-A. A.**

Lettres aux Acadiens du Nouveau-Brunswick

Bien chers voisins,

Vous venez d'élire M. Robichaud, premier ministre de votre province. Depuis le Grand Dérangement, c'est la première fois qu'un Acadien accède à ce poste. Les temps ont changé. Nous vous félicitons.

Par ailleurs quelques-uns d'entre vous ont peut-être lu une lettre envoyée au journal LA PRESSE, et publiée

le 14 juillet 1960, où l'on dit des choses effarantes : "Qu'un nommé Robichaud soit premier ministre d'une province anglaise, d'une province qui restera unilingue, prouve tout simplement que les Acadiens sont nombreux au Nouveau-Brunswick et qu'ils sont en train de s'angliciser... Permettez-moi de considérer la victoire de Robichaud comme une défaite nationale. Et remarquez que j'aimerais bien me tromper." Et c'est signé : Jacques Ferron, M.D.

Nous les Canadiens français du Québec nous sentons le besoin d'excuser une telle missive publique. Dans tout groupe il y a toujours un hurluberlu. Dans tout orchestre il y en a toujours un qui a la manie de la fausse note. Ce n'est pas la première fois que ce dénommé Jacques Ferron se fait remarquer entre nous. Croyez-nous, cela n'a aucune importance. Il n'est pas assez malin pour s'en rendre compte.

Il souffre d'exhibitionnisme ou, à ce que disent certains, d'un complexe d'agressivité. Si jamais cette fêlure augmentait, et remarquez que nous aimerions bien nous tromper, nous ne considérerions pas cela comme une défaite nationale.

Il n'est pas méchant mais il a un sens infaillible de l'inopportun. Il n'est pas dangereux mais quand il a la crête convulsée, comme il dit, il est porté à suivre la logique de son système : le goût des scandales. Il ne faut pas être malin pour s'en rendre compte. Il n'est pas possible de se leurrer, notre Monsieur Ferron est un peu gâteux. Et remarquez, que nous aimerions bien nous tromper.

Ce dénommé Ferron est en faveur de Durham à cent pour cent. Il dit : "C'est le curé Castex qui a raison."

Le problème des minorités il le règle d'un coup de plume : "Si nos exilés veulent continuer à parler français ils n'ont qu'à revenir dans le Québec." Et si vous voulez savoir comment un hurluberlu de chez nous peut être mêlé dans ses cartes, lisez ce qu'il écrit : "C'était en 1954 ou 55. J'étais directeur du Congrès canadien pour la paix, de réputation communiste et qui l'était plus ou moins, de façon ambiguë, comme je l'avais déjà été moi-même". Remarquez que c'est lui qui le dit et que nous aimerions bien nous tromper.

Que M. Robichaud se porte bien et qu'il emploie toutes ses forces à faire une grande oeuvre. Et vous tous, sachez que nous ne vous oublions pas, jamais.

Bien vôtre, **E. C.-M.**

MacLennan vs Saunders

En juin et juillet nous eûmes deux expressions de la pensée anglo-canadienne vis-à-vis les Canadiens français; l'une orangiste, étroite et fanatique, celle de M. Saunders; l'autre généreuse, profondément humaine et amicale, celle de Hugh MacLennan. Elles paraissent donner les deux extrémités de l'éventail des opinions de l'anglo-canadien sur le Canada français. Les uns voudraient bien nous faire disparaître. Ce rêve dure depuis 1760. Leur conformisme intolérant est fait de racisme et d'un reste de protestantisme qui se durcit en idées simplistes avant de sombrer.

Puis vient le groupe de tous les indifférents, de ceux qui nous laisseront vivre pourvu que nous les "bâdrions" pas : "Qu'ils vivent pourvu que je les ignore". Semblables à l'autruche ils ne veulent pas nous voir, ni affronter la réalité. Élisez ces esprits à Ottawa et vous les voyez tout surpris de nos demandes et de nos appels à la justice :

"Qu'ont-ils à se plaindre, disent-ils avec ignorance, nous les laissons bien vivre !"

D'autres, et c'est un petit groupe que l'on retrouve surtout dans les universités, comprennent la réalité du Canada où deux nations sont présentes pour vivre conjointement et différemment, pour un temps indéfini, dans le Canada, revendiqué par les deux groupes comme patrie unique à deux voix. Deux articles ont attiré l'attention du Québec sur M. Hugh MacLennan, celui de la revue *Holiday* (juin 1960), magnifiquement illustré et celui de *La Revue Imperial Oil* (juin 1960) sur le thème suivant : "Le français est essentiel à tout canadien".

Il faut signaler que M. Hugh MacLennan témoigne d'un courant nouveau, celui des Anglo-Canadiens qui veulent apprendre le français, parce que vraiment cette langue donne indiscutablement une nouvelle richesse culturelle et une nouvelle dimension à l'esprit. Il regrette de ne pas savoir le français parfaitement : "Je le répète, mon ignorance de la langue aînée du Canada est une faiblesse personnelle, car le français est l'instrument le plus précis du langage que le monde ait connu depuis que le grec ancien est tombé en désuétude."

Ancien boursier Rhodes, auteur de sept volumes et actuellement professeur d'anglais à l'Université McGill, M. Hugh MacLennan mérite nos remerciements. Il doit se rendre compte, autant que nous, que ses idées généreuses, avant de prendre l'allure d'une croisade, rencontreront bien des obstacles. Son courageux message, tel quel, nous est un réconfort. Il nous semble que cette amitié donnée nous aidera à surmonter l'incompréhension et l'éloignement spirituel qui règnent entre nos deux groupes, tant qu'il y aura des Saunders. Les Saunders feraient sauter la Confédération si ce n'étaient des MacLennan. **E. C.-M.**

C - Les livres

Le "Contemporary Canada" de Miriam Chapin

par Jean Genest

J'ai connu Miriam Chapin par un article d'elle publié dans l'importante revue *Foreign Affairs*, de Washington, où j'avais beaucoup apprécié son information, son équilibre et son impartialité. De là à connaître ses autres volumes, il n'y avait qu'un pas : *How People Talk, Atlantic Canada* (1956) et *Quebec Now* (1955). Ce dernier volume me permit d'entrevoir sa méthode de travail et m'obligea à plus de réserves, à cause de quelques naïvetés, ainsi à propos de nos minorités de l'Ouest elle écrivait : "Leurs enfants vont à l'école avec des Ukranien, des Suédois ainsi qu'avec des jeunes Écossais et grandissent avec eux pour devenir de purs canadiens." L'inférence est qu'ils sont de purs Canadiens maintenant qu'ils sont anglicisés. Ailleurs une petite canadienne-française en regardant un Juif aurait demandé où se trouvaient ses cornes, "comme le lui avaient enseigné les Soeurs". Miriam Chapin est toute prête à admettre cet enseignement des Soeurs, qui sont plus intelligentes qu'elle pense, et ne suspectera jamais que l'enfant a pu lui mentir, blaguer ou faire une transposition personnelle de l'histoire de Moïse. Elle ne comprend pas le célibat ni les relations de l'Église et de l'État, elle n'aime pas notre système d'éducation ni nos conceptions sociales, et cela colore les faits qu'elle récolte et qu'elle nous redonne avec son jugement rapide mais extérieur, plus dans la ligne du journaliste qui a besoin d'une opinion en blanc sur noir que du sociologue attentif à comprendre et à expliquer. Que penser de son dernier volume ?

Miriam Chapin est née au Vermont. Elle est américaine de nationalité et de goût. Elle a cependant vécu trente-deux ans au Canada où elle a été correspondante du *Christian Science Monitor*. Elle envoyait des articles à différents journaux comme journaliste indépendante. Son long séjour au Canada, son activité débordante comme écrivain et journaliste lui permettent d'écrire aujourd'hui son oeuvre la plus importante, pour laquelle ses autres volumes n'étaient que des préparations : *Contemporary Canada*, 1959. Édité aux États-Unis ce volume est destiné aux Américains qui veulent tout connaître du Canada actuel, en 300 pages, qu'ils soient des lecteurs curieux, des universitaires ou des touristes qui préparent un voyage. Il sera lu aussi par les Anglo-Canadiens qui voudront y prendre une vision d'ensemble de leur Canada. Que penser de ce volume, probablement un des plus importants publiés sur le Canada depuis la guerre ?

Il faut d'abord dire un mot de la méthode de travail. Nous avons ici quelqu'un de très intelligent, qui veut être objectif et intéressant. L'auteur cherche la plus grande information possible, celle qui va du *Hansard* au *Devoir*, de *Cité Libre* au *Financial Post*. Elle dépend beaucoup des journaux et des journalistes. Elle collectionne les événements, leur ajoute une appréciation personnelle, les classe, son fichier enfle, elle choisit, finalement elle a toute la matière nécessaire pour remplir des pages qui se lisent très bien et qui semblent bien couvrir le sujet. Avec elle on n'attend pas, on saute d'un sujet à l'autre, on n'en vide aucun : il s'agit de donner le panorama et non une histoire de la terre. Le journaliste avec ses dons de perspicacité, son information exacte, son style vif, volontiers humoristique, est ici présent. S'il y a une erreur dans un détail, l'effet d'ensemble corrige et doit finir

par donner une vue exacte du sujet étudié. Un mot de M. Roger Duhamel, alors qu'il parlait d'un autre sujet, me paraît définir cette méthode de travail et son résultat : "Ces auteurs obéissent tous à la technique du réalisme, et même parfois du *pointillisme*" (Le Devoir, 28 novembre 1959). Ce qui manquerait c'est la perspective qui arrive à dégager ce qui est essentiel de ce qui n'est qu'opinion transitoire, c'est la profondeur dans la sympathie comme dans les idées, c'est une philosophie de la vie indépendante de son objet et d'elle-même qui lui donnerait non seulement l'objectivité élémentaire du journaliste mais aussi l'impartialité du penseur. Il y a de l'activisme chez elle et beaucoup de bonne volonté.

Elle est américaine et elle écrit pour des Américains. Son livre se lira bien partout, surtout aux États-Unis, car elle juge et estime beaucoup de points de vue chez les Canadiens en rapport avec ce que l'Américain aime et déteste. Sa philosophie de la vie, c'est l'ensemble des sympathies et des antipathies de l'Américain moyen et cela crée des difficultés. Cet *american way of life*, philosophie de base, sans autocritique, devient la règle à laquelle on mesure tout le reste. Si l'auteur favorise l'usage des contraceptifs, le Québec devient odieux en condamnant leur vente; si l'auteur ne les favorise pas, le Québec devient courageux parce qu'il respecte les principes. Si l'auteur admire l'enseignement américain, elle ne comprendra rien à l'éducation dans le Québec qui est confessionnel et qui insiste sur la culture. Si l'auteur admire la vitalité américaine, elle osculera les chances de l'annexionisme. Si l'auteur pense à l'unilinguisme sorti du *melting-pot* américain, elle ne comprendra pas grand-chose au fédéralisme Canadien et traitera le Rapport Tremblay d'extrémiste, elle ne l'a probablement pas lu mais elle le qualifiera ainsi

après la revue *Time*. Et ainsi pour cent autres exemples. Comme Mason Wade, Miriam Chapin procède par accumulation. Ses analyses sont celles d'une collection plutôt que d'un ensemble organique. Elle n'établit aucune comparaison, ce qui ne lui permet aucune hésitation et peu de ces nuances dues à la réflexion. Elle est toujours sûre d'elle-même : nous l'avons intéressée. Elle a entendu au Canada beaucoup de jugements défavorables aux États-Unis, ce qui lui permet de nous dire nos défauts et nos limites.

Elle a divisé son volume en quatre parties. La première, environ 80 pages, donne une magnifique étude de géographie humaine. Les premières lignes sont dramatiques et tout le volume en sera un commentaire : "Le Canada affronte un temps décisif. En ces prochaines années les Canadiens sauront si oui ou non ils peuvent maintenir leur indépendance politique vis-à-vis les États-Unis, *maintenant que l'intégration économique et culturelle est presque complète* . . . Si le mouvement continue, si la pression économique augmente, ils se trouveront chaque jour plus soumis à l'influence et aux ordres des États-Unis, pour la défense, la politique étrangère, la conduite de leurs affaires, dans leur commerce et leur industrie, dans l'expression de leurs opinions, dans leurs attitudes vis-à-vis la religion, l'art et le sexe". (p. 3-4.) Là est le fil conducteur de cette étude. De là vient aussi l'importance du volume.

La présentation d'ensemble de notre pays s'en tient à l'actuel avec toutes ces remarques qui expliquent, font comprendre, comme celles qu'un guide attentif et bien renseigné aime à donner aux visiteurs vraiment curieux de savoir. Ses observations, la plupart du temps exactes et personnelles, sont pleines de saveur. Voyez comment

elle présentera les Canadiens français : "Ce peuple, solidement enraciné, irritant, têtu dans ses coutumes, qui refuse d'être traité comme un étranger, apporte à la vie canadienne une saveur particulière qui fait du Canada une nation différente de toute autre. Ils sont difficiles, peut-être impossibles à connaître. Le Canadien-Anglais du Québec qui est bien intentionné et qui essaie d'être amical, quand il veut connaître ce que ses voisins canadiens-français pensent sur un sujet, rencontre une barrière de courtoisie et d'incompréhension qu'il ne peut pénétrer, même si son français est parfait, ce qui arrive rarement. S'il parle un français pauvre mais fait un effort honnête, on lui répondra en anglais et la conversation continuera en anglais mais vidée de vie. S'il est un protestant, il sera mal à l'aise avec les prêtres et les soeurs qui font partie de la plupart des familles canadiennes-françaises. Il lui paraîtra qu'il offense les susceptibilités nationales sans le vouloir. Il apprendra qu'on le suspecte de comploter, bien innocemment, à transformer les façons de vivre de ses amis. À la fin il se contentera de rester un aimable voisin, jamais un ami" (p. 10). Et tout le livre montrera cent exemples où nous sommes difficiles à connaître et où la majorité accepte volontiers de ne rien comprendre. Devant l'américanisation, ces attitudes présentent des dangers certains, surtout chez les élites.

Une cinquantaine de pages présentent les gouvernements du Canada, fédéral et provinciaux. Étude fouillée et instructive même pour les Canadiens. Elle a bien vu que notre parlement fédéral a des pouvoirs moins étendus que le parlement britannique puisque chez nous les parlements sont soumis à la Constitution, comme aux États-Unis. Elle a bien discerné le péril des ordres-en-conseil qui enlèvent couleur et autorité au Parlement. Inaugurées

en temps de guerre, ces mesures tendent à se perpétuer et à centraliser le pouvoir réel dans le Cabinet incarné par le Premier ministre. La présentation de King et de Diefenbaker est excellente, humoristique et au point.

La recherche des faits, par ailleurs, lui a fait oublier les grandes lignes de l'histoire qui expliquent, comme de l'intérieur, la politique intérieure ou extérieure. La description de l'activité morcelée des partis n'arrive pas à satisfaire l'esprit. Ainsi le grand problème des relations fédérales-provinciales sur la question fondamentale du fédéralisme, et qui éclaire tous les autres détails, est presque escamoté. Le Rapport Rowell-Sirois est présenté comme la base de travail du gouvernement fédéral, tandis que le Rapport Tremblay est appelé extrémiste. Comme elle n'a vraisemblablement lu ni l'un ni l'autre, son information ici est de seconde main comme son jugement. Rappelons ce que Alexander Brady disait dans le *Canadian Journal of Economics and Political Science* (août 1959), à propos du Rapport Tremblay : "La dévotion du Québec pour l'idée fédérale a servi un but national; elle a aidé à diminuer le danger d'une excessive centralisation à Ottawa et l'égal danger d'une ossature rigide, avantageuse à Ottawa. Des arrangements rigides acceptables aujourd'hui peuvent devenir intolérables demain. La flexibilité est la première condition pour un sain fédéralisme et paradoxalement Québec par sa position inflexible a été son gardien." Cette remarque ne fait que répéter le Rapport américain de la Commission chargée d'étudier les relations entre les gouvernements des États-Unis (*The Commission on Intergovernmental Relations. A Report to the President for Transmittal to the Congress*, juin 1955.) Son volume cependant n'est pas chargé de faire une étude sur la constitution, sur l'histoire, ni sur les grands pro-

blèmes fondamentaux : il s'agit de présenter le Canada actuel et d'éclairer ses problèmes avec juste ce qu'il faut d'explications. Le livre n'est ni d'un historien, ni d'un sociologue, mais d'un journaliste de grande classe.

Dans la troisième partie elle nous donne une idée du *melting-pot* canadien que nous, du Québec, ne pouvons commencer à apprécier, qu'en visitant l'Ouest. Elle étudie notre immigration et émigration, et elle en arrive à cette conclusion surprenante qu'au Canada, en ces dernières années, ce sont les Canadiens natifs qui émigrent aux États-Unis tandis que les immigrants fraîchement arrivés s'acclimatent au pays. Il y a trente ans le Canada n'était souvent que terre de passage vers les États-Unis pour les immigrants. À l'ouest de Toronto, ce mouvement commence à devenir évident.

Sur l'administration de la justice. Miriam Chapin a écrit un chapitre vraiment courageux. Elle signale beaucoup de points où le Canada est déficient par pure négligence et souvent par manque d'imagination : "La vaste machine qu'ils ont construite, très lourde eu égard à leur population, faite de juges, d'avocats, de cours de justice, de prisons, de gendarmes tourne toute autour de quelque milliers de malades et de ratés stupides" (p. 169). Le chapitre, à mon sens, principal est celui où elle parle de *l'argent, du travail et du peuple*. Dans ces quelques pages elle accumule les faits où l'emprise américaine sur l'économie canadienne devient une évidence inquiétante. Un Canadien expliquait un jour pourquoi l'or américain ne se mêlait pas à la politique : "Les Américains n'ont pas à nous acheter. Ils nous possèdent." Ce chapitre qui éclaire l'évolution extrêmement rapide du Canada, pourra satisfaire la vanité du touriste américain mais il engendrera

du malaise chez tout vrai Canadien sur le problème de l'indépendance réelle ou possible de son pays. Les pages sur l'éducation sont probablement les plus faibles du volume et il reste surprenant que, protestante, l'auteur puisse incliner vers l'éducation athée ou dite *non-sectarian*.

Quand elle étudie l'habitation, Miriam Chapin donne ce jugement piquant : "Il est impossible d'échapper à l'impression que dans la plupart des villes, toute la puissance des propriétaires et des entreprises de construction pèse sur les conseils municipaux pour bloquer la propriété publique d'habitations à loyers modiques, et que leurs efforts ont été couronné de succès" (p. 225). Elle rit de l'ardeur des Canadiens qui aiment assister aux joutes de *football* où deux douzaines de jeunes gens se disputent une poche d'air. Ordinairement, l'entraîneur et la moitié des joueurs sont des professionnels américains.

Dans la quatrième partie, l'auteur étudie les relations du Canada dans l'univers, d'abord dans le Commonwealth, entre les nations du monde puis avec les États-Unis. Elle écrit : "Les liens avec l'Angleterre sont le marché du grain et le sentiment, et le sentiment disparaît" (p. 284). Elle voit bien que les événements du Suez ont failli détruire tout ce qui reste de l'idée du Commonwealth et elle rappelle les paroles indignées de M. Saint-Laurent : "J'ai déjà été souvent scandalisé par l'attitude des grandes puissances, qui ont trop fréquemment utilisé la charte des Nations-Unies comme un instrument pour régir les nations plus petites. L'ère où les surhommes d'Europe pouvaient gouverner l'univers entier, est très proche de sa fin" (p. 279).

Le dernier chapitre examine les chances d'annexion du Canada aux États-Unis. Elle le fait avec beaucoup d'im-

partialité et elle suggère que les Canadiens devraient définir avec plus de réalisme ce qu'ils veulent. Le Canada, pays indépendant et voisin des États-Unis, reste une entreprise qui ne peut être confiée à des aveugles, à des apathiques ou à des gens encore tournés vers l'Angleterre. Un éditeur de la revue *Maclean* demandait à un Canadien d'un poste de radar du Grand Nord : "Êtes-vous froissé par la présence américaine ?" "Non, répondit-il, mais notre présence les froisse !" L'idée du Canada comme patrie, est encore quelque chose de bien vague chez beaucoup de Canadiens, surtout dans l'Ouest et dans cette vieille génération anglo-canadienne qui s'adapte trop lentement à un monde qui va trop vite.

Nous n'avons pu étudier tout le volume. Il aurait été possible de faire le portrait mental de Miriam Chapin, de ce qu'elle aime et de ce qui lui déplaît en ne collectionnant que ses jugements. Elle est certainement très intelligente, ouverte à la vie en tous ses aspects, travailleuse méthodique, douée d'une activité et d'une énergie remarquables. Son volume présente une vision d'ensemble de grande valeur. Partout l'auteur parle avec franchise. Son style est clair, il ne traîne pas. Miriam Chapin aura certainement contribué à faire connaître le Canada. Une certaine chaleur, une certaine sympathie féminine, une cordialité qui n'aurait pas nui à l'impartialité, aurait ajouté une note de participation plus profondément humaine entre auteur et lecteurs. Nous recommandons la lecture de cet excellent volume, il deviendra le vade-mecum des étrangers anglo-saxons qui voudront connaître le Canada et il nous permettra de comprendre leurs jugements et leurs réactions.

D - Un témoignage

(Introduction par F.-A. A.)

Il y a les documents désolants; nous en avons produit de vraiment effarants dans nos précédents numéros. Il y a aussi les documents consolants ou réconfortants. Celui que nous publions cette fois-ci est de la dernière catégorie. C'est un article qu'un professeur belge, Marcel de Corte, donne à un journal de chez lui pour communiquer ses impressions d'un voyage au Canada. Il corrobore le témoignage de multiples autres observateurs sur notre singularité, et sur des valeurs perdues ailleurs, qu'elle conserve.

Cela s'explique assez bien en un sens. Il ne s'agit pas de contester que nous ne nous sommes pas développés au rythme et au tempo des grandes nations qui nous entourent : États-Unis, Angleterre, France. Comment l'aurions-nous pu ? Nous avons progressé énormément, en fait, mais en grande partie selon notre rythme à nous, et à partir de nos bases à nous, qui étaient plus faibles en raison même de la nouveauté de notre situation. Rien ne remplace la tradition, qui est toujours question de temps. Au surplus, nous avons été passablement bousculés par des chocs extérieurs de toutes sortes; mais qui, justement parce qu'ils n'étaient pas accordés à notre situation et à nos besoins, ont surtout donné ce qu'il y a de plus discutable chez nous, plutôt que ce qu'on y trouve de meilleur. Preuve au moins préliminaire que l'influence de l'extérieur n'est pas en soi, en tout et dans n'importe quelle condition, une bénédiction.

Ce que nous oublions alors c'est que nulle part les évolutions ne charrient que des éléments précieux; et que tout progrès apporte, avec son contingent de solutions ou

de réussites, sa cohorte de problèmes et de misères. C'est en fait quand les civilisations sont les plus évoluées qu'elles prennent le plus conscience de leurs erreurs et qu'elles s'interrogent le plus sur leur avenir. D'où cette impression de jeunesse, de renouvellement, de fraîcheur, d'assurance, qui frappe l'observateur venu d'un de ces coins du monde où tout est en quelque sorte devenu artificiel à force d'être devenu trop purement humain; et qui lui donne la nostalgie du naturel et du bon sens.

En ce sens, quoi qu'on dise, il est permis d'affirmer que son destin singulier même justifie l'affirmation d'une mission du Canada français sur le continent nord-américain, et même à l'échelle mondiale. Par le seul fait qu'il est autre, qu'il détonne en quelque sorte sur le reste du monde, il est détenteur d'un message — à moins qu'on ne suppose tout pourri dans cette singularité, ce qui serait tellement inusité que l'affirmer équivaut presque nécessairement à faire preuve de superficialité et de préjugé. Et ce message, il peut le communiquer simplement par la façon dont il résoudra lui-même, pour lui, les problèmes qui se présenteront et dont il cherchera la solution en fonction d'une fidélité fondamentale aux aspects riches des valeurs qu'il représente.

Une réaction comme celle de M. De Corte, sur l'aspect de notre vie que nous sommes actuellement portés à considérer comme le plus contestable parce que le plus attaché aux vertus du passé, est de nature à nous en faire prendre conscience et à nous encourager, non pas à piétiner sur place et à nous en tenir à des institutions que le temps rend nécessairement périmées, mais à savoir évoluer en un épanouissement de nos valeurs plutôt que par l'assimilation *aux* valeurs des autres. Ce qui ne nous interdit pas bien sûr, par ailleurs, de savoir assimiler pour notre profit

les apports de l'extérieur qui peuvent contribuer à enrichir notre propre fonds.

F.-A. A.

Retour en Europe

par *Marcel De Corte*

Professeur à l'Université de Liège

Le chaos monte. Ce fut le sentiment qui m'envahit, irrésistible, obsédant, dès mon retour en Europe, après un long séjour dans cette arche qu'est le Canada français, loin des journaux, des revues, des livres et des événements qui ravagent la vieille Europe.

J'ai laissé cette impression se décanter. Je la livre maintenant, purifiée par la distance et par le temps.

On peut dire tout ce qu'on veut des Canadiens français et de leurs défauts. La plupart des Européens n'y manquent pas : ils les jugent frustes et lourds. Ils S'AMÉRICANISENT, dit-on, ils s'éloignent de nous. En fait, la différence entre le Canadien français et l'Européen n'est point là. Elle est bien plus profonde que cette prétendue absorption par un autre continent. Cette belle et bonne race rustique a évité, par sa vitalité puissante et sûre, la rupture entre la tradition et le progrès qu'Auguste Comte appelle la grande catastrophe de notre temps. À parler juste, ce ne sont pas les mots de tradition et de progrès que je devrais employer : ils n'ont, pour la plupart d'entre nous, aucun sens autre qu'imaginaire ; ils sont des reconstructions ou des constructions de l'esprit. À condition d'entendre l'expression comme un complexe de mœurs, je dirais plutôt qu'en Europe l'ancien régime a disparu, volatilisé sous le souffle mortel des sophismes. Le nouveau régime que nous espérons depuis trois siècles avorte perpétuellement : fausses couches, fausses grossesses se succèdent à un rythme affolant, sans parler des PROMESSES DE STÉRILITÉ qui consternaient Péguy. Là-bas, vaille que vaille, au ras de terre, empiriquement, comme au retour des saisons, les rudiments de la vie s'obstinent, d'une vie qui reste fidèle à sa fonction : conserver en croissant, croître en conservant. Qu'il y plane des menaces de mort, je n'en doute pas : toute vie est toujours menacée. Mais leur prochain triomphe est encore loin d'être sûr.

J'ai trouvé là-bas une substance humaine robuste. La nôtre se bétonne ou s'effiloche, parfois les deux. Voyez notre psychisme : un ciment mort dont l'armature est faite de cheveux coupés en quatre. Un mélange de progressisme abstrait, précontraint, et d'antiquailles — style second Empire compris — finement broyées, voilà ce qui définit la plupart des INTELLIGENCES. Du livresque, du scolaire, de l'universitaire, jusqu'à la nausée. Le sursaut animal qui jaillit d'aventure — mais l'atonie gagne ! — est immédiatement capté par L'IDÉE byzantine. La vie n'est plus vécue. À peine affleure-t-elle, qu'elle est cérébralisée. Et, selon la puissante formule de Jung, la vie non vécue engendre la névrose. Je n'exagère pas : à peine rentré en Europe, j'ai rencontré mille paranoïaques, au sens étymologique du mot, et peut-être dans l'autre. Les réalités essentielles de la vie, l'esprit divagant ne les aperçoit plus : il succombe devant le noeud gordien des solutions "ficelles" qui se brouillent en d'inextricables compromis.

Cette solide assiette du Canadien français, ce bon sens vigoureux et musclé, cette sagesse simple et franche que nos délires et nos vagabondages jugent courte, c'est l'héritage d'une civilisation paysanne que nous avons follement dilapidé et qui ne se refera que lentement à force de patience, comme l'humus. Notre civilisation exclusivement urbaine érode l'homme européen et le réduit à un désert que nous peuplons d'apparence. La cité monstrueuse, gorgée de citoyens-spectres, nous sépare des choses. Je sais bien que le CHOSISME n'est plus à la mode chez les Européens gonflés de chiffres, de papiers, de complexes. Avec quelle joie ai-je retrouvé là-bas des hommes, de vrais hommes extravertis, tournés vers les réalités élémentaires de la vie quotidienne ! Nous ne savons plus lutter amoureusement avec la nature. Le paysan est en train de mourir en Europe, constatait déjà Ramuz au début du siècle. La ville l'a dévoré. Et quand elle ne l'engloutit pas, elle l'exile. Elle fait de l'Européen un introverti qui doit tout tirer de lui-même : il n'en extrait plus maintenant que les songes de la pensée et les mensonges de l'opinion.

En relisant Comte à mon retour, ce dernier philosophe tourné vers le monde que je puisse encore lire sans agacement, j'ai compris que "les phénomènes les plus nobles sont partout subordonnés aux plus grossiers" et que les débris de la civilisation paysanne sont notre seul recours contre la barbarie des villes. Je le dis rudement sans craindre les sourires.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	
Les élections provinciales	5
<i>Jacques Poisson</i>	
Nos universités sont-elles françaises ? — V	14
<i>François-Albert Angers</i>	
La Conférence fédérale-provinciale de juillet	23
<i>Paul-Émile Gingras</i>	
Les collèges classiques	41
<i>Bernard Du Berque</i>	
Pour une mystique professionnelle	47
<i>Rodolphe Laplante</i>	
Grands ensembles ou maisons isolées	59
<i>François-Albert Angers et Edmond Cinq-Mars</i>	
Les événements	65
<i>Jean Genest</i>	
Le "Contemporary Canada" de Miriam Chapin	88
<i>Marcel de Corte</i>	
Retour en Europe	97

LAMARRE ET FRÈRES

LÉOPOLD LAMARRE, président

*Spécialistes en meubles, accessoires électriques,
tapis, prélatris, T.V., Hi-Fi.*

3723 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

WE. 5-4681

CHAMPION TIRE CHAIN CO. LTD.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2457, rue Des Carrières

CRescent 1-6711

TOITURES PERMANENTES ENRG.

Couvertures en gravois — Ferblanterie

ATELIER :

2525-A, est, rue Jean-Talon

**RA. 2-9121

A.B.C. TOOL & DIE CO.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2381, rue Des Carrières, Montréal 36

Tél. : CR. 9-7333

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

R. GARON

CL. 9-9839

G. VÉZINA

RA. 2-8534

GARON & VÉZINA

Latte Métallique

7710, boul. Prévost

Ville d'Anjou, Qué.

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
MONTRÉAL

WE. 3-2674

Bernard Bellemare

propriétaire

VICTORY OIL

Huile à chauffage de toute catégorie

655, rue de Linelle
MONTRÉAL

Grenache
INC.

Roch Grenache

CRÈME GLACÉE
BEURRE DE CAMEL

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

LES AMIS DE LA REVUE

LA MACHINERIE TROTTIER

Enr.

St-Casimir
Cté Portneuf, P.Q.

•

ROBILLARD, Michel

NOTAIRE

934, Ste-Catherine est
UN, 6-5818

•

MICHAUD TIRE SERVICE LTD.

533, 1ère avenue
Québec

•

EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5235

352, rue St-Vallier, Québec

•

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE

441 est, rue Bélanger, Montréal

ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal

AV. 8-7474

Florent-G. Gauvin

CONFECTION POUR ENFANTS

Magasin-Chef :

826 est, rue Mont-Royal - LA. 2-6688

Succursales :

1592 est, rue Mont-Royal -

LA. 2-9264

2970, rue Masson - RA. 8-4147

4050 est, rue Ontario - LA. 2-4762

Centre d'achat St-Georges -

MI. 5-0311

•

L'expérience n'a pas de prix

Bien que nous soyons des spécialistes en chauffage-plomberie pour hôpitaux, églises, maisons d'enseignement, bâtiments industriels, nous ne négligeons pas pour tout cela les particuliers. Construisez-vous ? Avez-vous des réparations à faire exécuter chez vous ? Nous mettons à la portée de toutes les bourses l'expérience de nos techniciens et de nos ouvriers spécialisés.



*Installateurs
experts*

VI. 9-4107

360 est, rue Rachel
Montréal

A votre service

Pour toutes vos opérations bancaires

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

595 bureaux au Canada

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille
- Le plan moderne que les familles attendaient !
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit !
- Bureaux à :
MONTRÉAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

La Sauvegarde

ACTIF	\$40,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$200,000,000
PROTÉGEANT	111,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.